

Synthèse des études sur les asymétries du commerce entre l'UE et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée



Ce document a été préparé dans le cadre du projet pour la coopération statistique euro-méditerranéenne Medstat III, financé par l'Union Européenne.

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité d'Adetef – MEDSTAT III et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

Le programme Medstat III en bref

MEDSTAT III est le programme de coopération statistique avec les pays partenaires de l'Union européenne en Afrique du Nord et à l'Est de la Méditerranée, financé et géré par EuropeAid. Le programme, doté d'un budget de 7 millions d'euros, a officiellement débuté le 28 avril 2010 et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2013. Il vise à renforcer la capacité des autorités statistiques des pays partenaires méditerranéens (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoire palestinien occupé, Syrie et Tunisie) à recueillir des statistiques actualisées, adaptées et pertinentes, garantissant la fiabilité et la cohérence de l'information disponible.

Objectifs

MEDSTAT III s'appuie sur les résultats obtenus par les programmes MEDSTAT I (1996-2003) et MEDSTAT II (2006-2009). Il entend promouvoir un processus d'élaboration des politiques fondé sur des faits probants et favoriser un développement démocratique grâce à l'utilisation de données statistiques solides. Le programme vise à améliorer la qualité et la disponibilité des données statistiques dans six domaines thématiques prioritaires ; l'agriculture, l'énergie, les migrations, les statistiques sociales, les transports, le commerce extérieur et la balance des paiements – et encouragera ainsi une diffusion et une utilisation accrues de ces données.

Le rôle du programme

MEDSTAT III entend renforcer les instituts nationaux de statistiques et les systèmes statistiques nationaux des pays partenaires méditerranéens en améliorant leurs capacités à recueillir des données actualisées, adaptées, pertinentes et de grande qualité nécessaires aux prises de décisions politiques et à la bonne gouvernance. De plus, il encourage l'harmonisation des données statistiques avec les normes européennes et internationales et consolide les échanges de données entre les partenaires.

Les experts du programme MEDSTAT III travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues des pays partenaires pour réaliser les activités du projet et transférer du savoir-faire et des bonnes pratiques. Cette coopération est conduite sous la forme d'une assistance technique ciblée et d'une série d'ateliers de travail, de séminaires, de cours de formation et de visites d'étude.

Le programme fait également la promotion, auprès des utilisateurs finaux (classe politique, gouvernements, administration, secteur privé, journalistes, universités, société civile, institutions européennes et internationales), d'une diffusion plus conviviale des statistiques et d'une meilleure compréhension de leur importance.

Données disponibles

Eurostat collecte annuellement, de façon complémentaire, une grande variété de données des pays partenaires méditerranéens.

Ces données peuvent être consultées en ligne à l'adresse suivante ;

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/european_neighbourhood_policy/enp_south/data_1/database

Un synopsis des ces données est également disponible au format pdf dans les profils des pays, à l'adresse suivante ;

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/european_neighbourhood_policy/enp_south/data_1/country_profiles

Synthèse des études sur les asymétries du commerce entre l'UE et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée



Introduction

- 1 Dans le cadre de la Politique européenne de voisinage (PEV), la Commission européenne a lancé en avril 2010 la troisième phase du Programme statistique régional dans la région méditerranéenne (c'est-à-dire MEDSTAT III) afin de continuer à renforcer les capacités des autorités concernées au sein des pays partenaires méditerranéens en termes de collecte de statistiques à jour, opportunes, pertinentes et de grande qualité.
- 2 Le programme a couvert la coopération de l'UE avec neuf pays partenaires méditerranéens ; Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie et Tunisie.
- 3 Le programme MEDSTAT III a duré trois ans, pendant lesquels des efforts ont été fournis pour consolider et améliorer les statistiques officielles dans six secteurs thématiques prioritaires (agriculture, énergie, migration, statistiques sociales, transport, commerce extérieur et balance des paiements) sur la base des résultats obtenus lors des programmes MEDSTAT I (1996-2003) et MEDSTAT II (2006-2009).
- 4 Du fait de l'importance de la disponibilité de statistiques fiables et comparables portant sur le commerce extérieur pour la mise en place de politiques économiques, la tenue de négociations commerciales et le contrôle des accords commerciaux, plusieurs études miroir sur les chiffres du commerce bilatéral publiés par l'UE et les pays partenaires méditerranéens ont été menées à bien au cours de chaque programme MEDSTAT. Le but de ces études était de mesurer les asymétries dans les statistiques de commerce extérieur des biens, d'identifier leurs causes et d'adopter des améliorations méthodologiques qui limiteront ces différences à l'avenir.
- 5 En outre, les asymétries commerciales constatées en Égypte, en Jordanie, en Palestine et en Israël (le groupe nommé EJPAI) ont été examinées depuis le programme MEDSTAT II, afin d'évaluer la qualité et la comparabilité des statistiques officielles de la région, et d'établir une coopération sud-sud.
- 6 L'objectif de cette publication est de présenter les études d'asymétries en tant qu'outil d'évaluation de la qualité du processus de production de données, de résumer l'évolution des asymétries identifiées au cours des programmes MEDSTAT, en portant une attention particulière sur celles identifiées lors du dernier programme, et de faire des recommandations pour la coopération future entre l'UE et les PPM sur ce sujet.

Editeur : Henri Tyrman, expert principal en statistiques du commerce extérieur et de la balance des paiements
Auteur : Nicola Veronese, expert en statistiques du commerce extérieur

Table des matières

List des acronymes	6
Présentation des programmes Medstat.....	7
Le commerce UE-PPM.....	7
Asymétries dans le commerce UE-PPM.....	9
Asymétries entre les pays EJPAI.....	11
Évaluation des études d'asymétries Medstat par critère	13
Pertinence	13
Efficacité	13
Efficience	14
Utilité	14
Durabilité	15
Recommandations	17
Recommandations pour la coopération future UE-PPM dans le domaine des études d'asymétries.....	17
Recommandations relatives à la gestion	17
Annexe A: Asymétries commerciales au cours de MEDSTAT III	19
Annexe B: Tableaux statistiques.....	33

Présentation des programmes MEDSTAT

Liste des acronymes

COMEXT	Base de données statistiques d'Eurostat sur le commerce intra et extra-communautaire
COMTRADE	Base de données statistiques des Nations unies sur le commerce de produits
DZ	Algérie
EG	Égypte
EJPAI	Groupe de pays composé de l'Égypte, la Jordanie, la Palestine et Israël
FINUL	Force Intérimaire des Nations Unies au Liban
IL	Israël
JO	Jordanie
LB	Liban
MA	Maroc
MEDSTAT	Programme statistique de coopération avec les pays partenaires de l'Union européenne situés en Afrique du Nord et dans la Région de l'Est méditerranéen
N.E.S.	Zones non spécifiées autre part
PEV	Politique européenne de voisinage
PPM	Pays partenaires méditerranéens
PS	Palestine
QIZ	Zones industrielles qualifiées
SH	Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises
SY	Syrie
TN	Tunisie
UE	Union européenne
USA	États-Unis d'Amérique
USD	Dollar des États-Unis

Le commerce UE-PPM

- 7** Depuis des milliers d'années, les échanges commerciaux de biens entre pays méditerranéens représentent un aspect significatif de l'histoire des hommes, et continuent aujourd'hui d'être favorisés par les besoins en produits spécifiques, aussi bien que par des différences en termes de qualité, de prix et de disponibilités saisonnières (par exemple, pour les produits agricoles).
- 8** Le volume du commerce international continue de croître grâce à l'évolution de quatre facteurs principaux ; les capacités de transport, les moyens de communication, les barrières commerciales et la culture. L'évolution en nature et en nombre des moyens de transport, combinée à une infrastructure de transports plus efficace, est la condition qui permet d'augmenter le mouvement des biens entre pays ; le développement des télécommunications facilite les contacts commerciaux et les paiements entre les opérateurs ; les décisions politiques qui poussent à diminuer les barrières commerciales et les tarifs douaniers facilitent la création d'un marché plus global ; enfin, les changements dans la culture d'une population peuvent provoquer une demande pour de nouveaux produits étrangers.
- 9** La valeur du commerce international est influencée par le volume croissant mais aussi par d'autres facteurs (qui ne sont pas pris en considération dans le document présent), comme le taux d'inflation, les variations des taux de change, et les changements des prix unitaires du fait de l'amélioration qualitative des produits.

- 10** Cela dit, il est clair que les relations commerciales entre les pays ne sont pas statiques et doivent être contrôlées afin d'ajuster les politiques commerciales et de générer des avantages mutuels. Les exercices miroir menés dans le cadre des programmes MEDSTAT, avec pour objectif de mesurer les asymétries, permettent également d'esquisser un panorama des caractéristiques commerciales entre l'UE et les PPM.
- 11** Pour la plupart des pays partenaires méditerranéens, l'Union européenne est restée en 2010 le principal pays partenaire, aussi bien pour les importations que pour les exportations, à l'exception des exportations d'Israël et de la Jordanie, qui sont plus ciblées vers les USA et l'Irak respectivement.
- 12** Toutefois, entre 2000 et 2010, les parts du commerce avec l'UE ont diminué dans tous les PPM, avec une perte représentant en général moins de 10 points de base, mais au-delà de 10% pour les exportations du Maroc et de la Syrie vers l'UE. De plus, il faut se souvenir qu'au cours de cette période, l'UE est passée de 15 à 27 États membres, ce qui rend cette baisse encore plus significative. Ce fait est compensé par l'augmentation considérable de la valeur du commerce, qui a plus que doublé dans certains cas. La valeur des importations israéliennes depuis l'UE représente la seule exception, avec une baisse de 8 % au cours de cette période, tout en restant à un niveau de valeur considérable (voir tableau 1 et figure 1);

13 D'un point de vue géoéconomique, les PPM du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie), avec une part minimum du commerce par flux supérieure à 49,1 %, sont mieux intégrés à l'UE que les pays du Moyen-Orient. En valeur absolue, le pays dont l'économie est la plus intégrée à l'Union européenne reste la Tunisie, où 61,2 % du total des importations proviennent de l'UE, et 73,2 % du total des exportations avaient l'UE pour dernière destination connue. À l'inverse, du fait de sa structure économique, la Palestine était le pays le moins intégré à l'Union européenne, avec 8,9 % d'importations provenant de l'UE, et seulement 1,7 % d'exportations vers l'UE (voir figure 2).

14 En analysant les chiffres commerciaux de l'année 2010 déclarés par l'Union européenne (voir tableau 2), il apparaît que les importations de l'UE depuis les PPM se sont élevées à 60 905 millions d'euros. Les principales catégories de produits concernées sont : « Combustibles minéraux » (SH 27) à 48,7 %, « Matériels électriques » (SH 85) à 8,4 %, « Vêtements et accessoires du vêtement » (SH 62 et SH 61) à 5,5 % et 2,6 % respectivement, « Appareils et engins mécaniques » (SH 84) et « Pierres précieuses et métaux précieux » (SH 71) à 2,5 % et 2,4 % respectivement.

15 Concernant l'origine des importations de l'UE depuis les PPM, les « Combustibles minéraux » étaient principalement importés d'Algérie (68,5 %), d'Égypte (11,7 %) et de Syrie (10,8 %) ; les « Matériels électriques » de Tunisie (47,8 %), du Maroc (24,8 %) et d'Israël (22,1 %) ; les « Vêtements et accessoires du vêtement » (SH 61 et SH 62) de Tunisie (47,0 %) et du Maroc (42,3 %) ; les « Appareils et engins mécaniques » d'Israël (65,0 %) et de Tunisie (17,1 %) ; et les « Pierres précieuses et métaux précieux » d'Israël (88,2 %), ainsi que de faibles quantités en provenance du Liban et de la Jordanie.

16 Il est également important de mentionner l'importation par l'UE de « Produits pharmaceutiques » (SH 30) d'Israël (94,7 %) et de Palestine (2,1 %) ; de « Légumes alimentaires » (SH 07) principalement

du Maroc (49,6 %), d'Israël (25,5 %) et d'Égypte (19,9 %) ; ces deux postes représentent environ 2 % du total des importations de l'UE depuis les PPM.

17 Les exportations de l'Union européenne vers les PPM au cours de l'année 2010 se sont élevées à 81 493 millions d'euros, et étaient moins concentrées par catégories de produits que les importations. Le commerce Nord-Sud se composait en fait de 17,1 % d'exportations de l'UE d'« Appareils et engins mécaniques » (SH 84), suivis de « Matériels électriques » (SH 85), « Véhicules » (SH 87) et « Combustibles minéraux » (SH 27) à 9,6 %, 8,7 % et 7,7 % respectivement. Parmi les autres principaux produits exportés par l'UE, on retrouve les « Produits pharmaceutiques » (SH 30) à 4,2 %, les « Fonte, fer et acier » (SH 72) à 4,1 %, les « Matières plastiques et ouvrages en ces matières » (SH 39) à 3,6 %, et les « Pierres précieuses et métaux précieux » (SH 71) à 2,7 %.

18 Les exportations d'« Appareils et engins mécaniques » ont constitué la majeure partie des exportations de l'UE vers l'ensemble des PPM. Les principaux pays de destination pour les biens appartenant à ce chapitre SH étaient l'Égypte (24,8 %) et l'Algérie (23,8 %) ; tandis que les « Matériels électriques » étaient principalement importés par la Tunisie (23,1 %), le Maroc (18,6 %) et Israël (18,5 %). L'exportation de « Véhicules » s'est faite principalement vers l'Algérie (24,5 %) et Israël (24,3 %), tandis que les « Combustibles minéraux » étaient principalement exportés vers le Maroc (21,5 %), la Tunisie (17,6 %) et le Liban (16,4 %).

19 Israël était le principal pays de destination pour les « Pierres précieuses et métaux précieux » et les « Matières plastiques et ouvrages en ces matières », avec respectivement 81,4 % et 21,7 % ; tandis que l'Algérie était le principal pays de destination des exportations de l'UE de « Fonte, fer et acier » et de « Produits pharmaceutiques », avec des parts de 37,1 % et 27,3 %.

20 Une vue d'ensemble de ces trois catégories principales de produits importés et exportés en 2010

par l'UE depuis/vers chaque PPM est fournie dans le tableau 18. Il apparaît que les importations de l'UE depuis l'Algérie, la Syrie et l'Égypte sont très concentrées sur les « Combustibles minéraux », que les importations de la Jordanie, du Liban et d'Israël portaient en priorité sur les « Pierres précieuses et métaux précieux », tandis que les importations palestiniennes concernaient les « Produits pharmaceutiques ». Les importations de l'UE depuis le Maroc et la Tunisie concernaient principalement le textile et les appareils électriques.

21 Il est intéressant de noter que la composition du commerce de l'UE avec les PPM reste presque stable pendant la période 2000-2010, à l'exception du commerce portant sur la « Navigation aérienne » (SH 88), qui a été surestimé jusqu'en 2005 du fait de l'inclusion dans les chiffres européens de l'importation et de l'exportation pour réparation (voir tableau 19).

Asymétries dans le commerce UE-PPM.

22 Les chiffres du commerce extérieur sont toujours accompagnés par des différences, aux niveaux total et détaillé, lorsque l'on compare des flux commerciaux bilatéraux publiés par deux pays. Les importations d'un pays ne correspondront jamais aux exportations déclarées par le partenaire, et vice versa. Ces disparités sont causées par un certain nombre de raisons, comme l'application de méthodes statistiques différentes, le temps nécessaire au mouvement physique des biens, les différences de codification, ou les erreurs de déclaration.

23 Dans le but de poursuivre les actions d'évaluation de la qualité des chiffres du commerce bilatéral initiées lors de la première phase du programme MEDSTAT, sept exercices miroir ont été menés dans le cadre du programme MEDSTAT III, entre l'UE et les Pays partenaires méditerranéens suivants ; Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie. Les études se sont concentrées sur les chiffres les plus à jour au moment des

comparaisons miroir (principalement les chiffres portant sur l'année 2010) et ont été accompagnées par des missions d'experts de l'UE qui ont eu lieu dans les Pays partenaires méditerranéens entre avril 2011 et mai 2012. De plus, une étude a été conduite pour analyser les asymétries commerciales de l'année 2009 en Égypte, Jordanie, Palestine et Israël (le groupe EJPAI créé dans le cadre de MEDSTAT II) et deux réunions de groupe de travail ont été organisées en 2011 et 2012.

24 La qualité et la comparabilité des statistiques commerciales entre l'UE et les PPM se sont grandement améliorées dans le cadre des programmes MEDSTAT. La comparaison entre les exportations PPM et les importations UE (ou commerce en direction du nord) pour l'année 2000 a mis en lumière de fortes asymétries positives en valeur dans le commerce Algérie-UE (1 499,4 millions d'euros) et le commerce Égypte-UE (1 398 millions d'euros), et de fortes asymétries en pourcentages dans le commerce Jordanie-UE (82,2 %), Égypte-UE (68,6 %) et Liban-UE (59,4 %). Une très forte asymétrie en valeur, représentant – 10 121 millions d'euros, a été constatée dans le commerce entre la Syrie et l'Union européenne, comme décrit dans le rapport final de MEDSTAT I sur les asymétries ; toutefois, il n'y actuellement pas de données disponibles qui peuvent venir confirmer ces derniers chiffres (voir tableau 20).

25 À l'exception des asymétries qui fluctuent au sein d'un intervalle acceptable inférieur à 10 %, les principales asymétries en direction du nord détectées par MEDSTAT III ont été réduites à 44,9 % pour JO-UE en 2009, à –43 % pour LB-UE, et à 19,5 % pour EG-UE en 2010. La différence en direction du nord dans le commerce SY-UE s'est élevée à seulement 132,5 millions d'euros ou 3,8 % des exportations syriennes. La seule asymétrie qui augmente en pourcentage est celle concernant le commerce entre la PS et l'UE (366,6 %). Toutefois, l'asymétrie en valeur affiche la tendance opposée.

26 Les asymétries en direction du sud qui apparaissent en comparant les exportations de l'UE vers

les PPM présentent une amélioration générale de la qualité des données entre les années 2000 et 2010, même si ces asymétries sont négatives dans cinq cas (importations des PPM inférieures aux exportations de l'UE) ; ce qui indique qu'il existe encore des points à améliorer, ou, sinon, que les exportations de l'UE vers la région sont en réalité des réexportations de biens qui ne sont pas d'origine communautaire.

- 27** Il est important de mentionner la réduction sensible de l'asymétrie du commerce UE-EG, de -34,5 % en 2000 à -12,8 % en 2010 (ce qui représente 1 897,4 millions d'euros), et à l'inverse, l'augmentation de l'asymétrie du commerce EU-IL, de -6,7 % à -15,8 % (-412,4 millions d'euros). Tout comme le commerce en direction du nord, le commerce en direction du sud entre l'UE et la Palestine reste affecté par un fort niveau d'asymétrie positive, représentant 197,5 millions d'euros ou 247,6 %.
- 28** Du côté de l'Union européenne, le principal changement méthodologique générant un impact positif sur la réduction des asymétries a été l'exclusion des « importations pour »/« exportations après » réparations depuis 2006. Cela a eu un impact particulièrement positif sur le commerce aéronautique (SH 88), qui était la source d'une forte asymétrie en valeur jusqu'en 2005. Toutefois, au cours de certains exercices miroir effectués sur les données d'après 2006, il est apparu que certains opérateurs communautaires n'étaient pas en mesure de distinguer correctement les activités de réparations des activités de perfectionnement, ce qui a conduit à la persistance de certaines asymétries dans le domaine aéronautique. Un deuxième élément positif a été la modification de la politique italienne de confidentialité sur le gaz importé d'Algérie.
- 29** Du côté des PPM, le principal changement méthodologique a été mis en application par l'Égypte suite au conseil donné par les experts communautaires, d'adopter le système commercial général également pour les zones libres et les bunkers égyptiens à compter des chiffres de 2008. De plus,

Israël a adopté en 2008 une nouvelle classification des produits pour les exportations.

- 30** L'analyse des principales asymétries par chapitre SH a permis de constater que le commerce en direction du nord de « Combustibles minéraux » (SH 27) a généré la plus grande asymétrie au cours de cette décennie. Cela est dû aux règles de confidentialité appliquées par les PPM ou par l'UE, et à la forte valeur de ce commerce. Dans le commerce DZ-UE, l'asymétrie s'est réduite de -2 469,8 millions d'euros en 2004 à -603,3 millions d'euros en 2010, tandis qu'elle a augmenté pendant la même période pour le commerce EG-UE, passant de 571,6 millions d'euros à 1 303,3 millions d'euros. Une augmentation a également été enregistrée dans le commerce IL-EU, passant de 630 millions d'euros en 2007 à 955,7 millions d'euros en 2010 (voir tableau 21).
- 31** Il faut noter qu'entre MEDSTAT II et MEDSTAT III, la composition des asymétries commerciales en direction du nord est restée stable pour UE-IL (voir asymétrie dans SH 38, 27, 71 et 85) et UE-MA (SH 85, 07, 62 et 28), et moyennement stable pour UE-DZ (SH 27, 28 et 25) et UE-TN (SH 61, 27 et 94).
- 32** Il faut noter que le commerce de « Combustibles minéraux » représente également une source d'asymétrie dans le commerce en direction du sud. Les analyses menées pendant le programme MEDSTAT I ont mis en évidence que les « Combustibles minéraux » étaient présents parmi les cinq premiers chapitres SH affectés par les plus grandes asymétries commerciales uniquement dans le commerce IL-UE, tandis que dans MEDSTAT III, cela se vérifiait pour tous les pays, à l'exception du commerce DZ-UE. Les autres principaux chapitres SH sensibles aux asymétries commerciales en direction du sud sont SH 84 (Appareils et engins mécaniques), SH 87 (Véhicules) et SH 85 (Matériels électriques).
- 33** Il est important de noter que dans le commerce en direction du sud, le caractère structurel des asymétries est moins prononcé. Entre MEDSTAT II et MEDSTAT III, les asymétries dans le commerce

UE-LB restent pratiquement identiques (SH 87, 27, 84 et 88) ainsi que pour le commerce UE-TN (SH 85, 27 et 60) ; tandis que dans les autres cas, les principales sources d'asymétrie ont varié.

- 34** L'analyse des asymétries par chapitre SH fournit des indications pour les futures études. D'une part, les exercices miroir doivent être effectués à un rythme régulier afin d'identifier les nouvelles sources de divergence. D'autre part, les administrations publiques doivent travailler en collaboration étroite pour réduire les asymétries bilatérales structurelles. Il est également important de corriger les chiffres du commerce après l'identification des causes d'erreur, ce qui n'est pas toujours le cas lorsque les données ont déjà été publiées et revues.

Asymétries entre les pays EJPAI

- 35** Dans le cadre du programme MEDSTAT II, un exercice miroir a été effectué afin de mesurer et de trouver les raisons des asymétries dans le commerce entre l'Égypte, la Jordanie, la Palestine et Israël (pays EJPAI) au cours des années 2005 et 2006. Le même exercice a été effectué pendant MEDSTAT III sur les données 2009, avec une implication majeure des pays EJPAI pour la recherche et le partage d'informations au niveau transactionnel. En général, les chiffres entre les deux exercices sont comparables, mais il faut garder à l'esprit que l'Égypte a changé de méthodologie et a commencé à publier des données selon le système de commerce général à partir de l'année 2008.
- 36** La valeur du commerce entre les pays EJPAI a considérablement augmenté entre 2006 et 2009, à la seule exception du commerce déclaré par la Jordanie avec Israël, et des importations égyptiennes depuis la Jordanie. De plus, dans de nombreux cas, la part des échanges commerciaux avec les pays EJPAI a augmenté par rapport au commerce total (voir tableaux 22 et 23).
- 37** Le commerce le plus intégré est celui entre la Palestine et Israël. En 2009, les importations palestiniennes depuis Israël ont représenté 2 651,1

millions USD, ou 73,6 % du total des importations palestiniennes, tandis que les exportations palestiniennes vers Israël représentaient 453,5 millions d'euros, ce qui constitue 87,5 % du total des exportations palestiniennes. Les exportations israéliennes vers la Palestine représentaient 4,4 % du total des exportations israéliennes.

- 38** Parmi les chiffres croisés, il est peut-être intéressant de noter que les importations jordaniennes depuis l'Égypte ont atteint 859 millions USD (6,1 % des importations jordaniennes), les exportations palestiniennes vers la Jordanie ont atteint 28,8 millions USD (5,7 %), et les exportations égyptiennes vers la Jordanie ont atteint 930,9 millions USD, l'équivalent de 3,9 % du total des exportations égyptiennes. Les exportations jordaniennes vers l'Égypte et Israël ont représenté 1,8 % du total des exportations jordaniennes pour chacune des destinations.
- 39** La comparaison des asymétries EJPAI entre MEDSTAT II et MEDSTAT III révèle que les asymétries sont instables, qu'elles peuvent passer du positif au négatif et vice versa, et que les pays sont encore loin de produire des données comparables.
- 40** Dans le commerce en direction de l'est, les asymétries ont augmenté significativement. La divergence détectée dans les données 2006 de 57,2 millions USD dans le commerce EG-IL (équivalente à 287,8 % des exportations égyptiennes vers Israël) a atteint 208,8 millions USD (333,6 %) en 2009. L'asymétrie négative de -64,3 millions USD enregistrée en 2005 dans le commerce IL-PS a représenté en 2009 445,2 millions USD (20,4 %). Toujours en 2009, la divergence dans le commerce IL-JO a atteint -100,2 millions USD (-43,4 %), tandis que les échanges EG-PS représentaient -53,4 millions USD (-59,7 %).
- 41** Les seules améliorations concernant les asymétries dans le commerce vers l'est ont été enregistrées dans les relations EG-JO (-71,9 millions USD ou -7,7 % des exportations égyptiennes vers la Jordanie) et dans les relations PS-JO (3,2 millions USD ou 11 %).

Évaluation des études d'asymétries Medstat par critère

42 On a constaté une situation opposée dans le commerce en direction de l'ouest, où les asymétries dans les données ont été généralement réduites. Dans le commerce EG-IL, l'asymétrie est passée de – 118,5 millions USD (– 93,8 %) à – 75,1 millions USD (– 55,8 %) ; dans le commerce IL-JO, de – 93,9 millions USD (– 71 %) à – 47,3 millions USD (– 40,4 %) ; et dans le commerce PS-JO, de – 4,8 millions USD (– 12 %) à – 1,8 million USD (– 3,6 %). Dans le commerce vers l'ouest EG-JO et EG-PS, l'asymétrie a augmenté en valeur mais pas en pourcentage, ce qui peut être considéré comme positif.

43 Les seuls chiffres du commerce qui se sont dégradés dans le commerce en direction de l'ouest sont ceux entre Israël et la Palestine, l'asymétrie étant passée de 3,5 millions USD en 2005 (1,2 %) à – 85,2 millions USD (– 18,8 %) en 2009. Cela devrait pousser les deux pays à renforcer leur coopération et à appliquer les changements méthodologiques nécessaires pour améliorer leurs systèmes.

Pertinence

- 44** La décision d'inclure des exercices miroir sur les statistiques du commerce extérieur aux programmes MEDSTAT s'est avérée très pertinente, car la précision des informations statistiques est un facteur essentiel pour la prise de décisions politiques et économiques. La mise en œuvre progressive d'une zone de libre-échange et le renforcement des relations entre l'Union européenne et les Pays partenaires méditerranéens nécessitent des chiffres du commerce extérieur qui soient fiables, harmonisés et à jour.
- 45** Lors de la première phase de MEDSTAT, douze exercices miroir courts ont été effectués, fondés sur les chiffres de l'année 2000, afin d'évaluer la portée de l'intégration commerciale UE-PPM, d'identifier les principaux composants des échanges par catégorie de produits, et de mesurer les principales asymétries au niveau des chapitres SH dans les deux flux commerciaux. Les résultats de ces études ont été présentés lors du dernier atelier MED COMEXT, tenu à Madrid en février 2003, et ont reçu un accueil positif au vu de leur utilité.
- 46** Dans le cadre de la deuxième phase de MEDSTAT, la portée des exercices miroir UE-PPM a été élargie et la méthodologie de mise en œuvre des travaux a été améliorée. La préparation des études miroir s'est focalisée sur des asymétries plus détaillées et a été suivie par des missions d'experts de l'UE dans les PPM afin de présenter

aux administrations nationales compétentes les premiers résultats, d'évaluer la couverture et la méthodologie adoptées par les PPM pour la production de statistiques du commerce extérieur, et de mener des recherches conjointes sur les chiffres nationaux pour résoudre les divergences entre flux miroirs. Les États membres de l'UE ont également été informés sur des asymétries particulières avant la rédaction du rapport final.

- 47** Afin de renforcer la coopération sud-sud et d'améliorer la qualité des données, des exercices miroir entre les pays EJPAI ont été mis en œuvre. Les résultats de MEDSTAT II ont été présentés lors de l'atelier final organisé à Barcelone en juillet 2009.
- 48** Au vu des fortes asymétries identifiées dans les études miroir du deuxième programme MEDSTAT et de l'appréciation positive des PPM quant à leur utilité, la Commission européenne a décidé d'inclure dans MEDSTAT III une nouvelle série d'études miroir UE-PPM et EJPAI.

Efficacité

- 49** Les exercices miroir sur les statistiques du commerce extérieur effectués au cours des programmes MEDSTAT ont fourni des résultats significatifs, car ils ont contribué à ;
- ▶ informer les parties concernées de l'importance de la qualité des données ;
 - ▶ diffuser la méthodologie pour la comparaison des exercices miroir ;
 - ▶ vérifier le niveau de compatibilité entre les

données de l'UE et des PPM ;

- ▶ vérifier l'exactitude des ensembles de données PPM disponibles dans les bases de données internationales (COMTRADE et COMEXT) ;
- ▶ identifier les principales asymétries dans les données UE-PPM, à la fois de manière générale et dans les détails ;
- ▶ obtenir des informations sur la méthodologie adoptée par les PPM pour la production de données sur le commerce extérieur ;
- ▶ fournir des conseils pour intensifier l'harmonisation des méthodologies nationales avec les standards internationaux ;
- ▶ fournir des conseils aux PPM sur la modification du système de classification du commerce, des produits ou des partenaires ;
- ▶ améliorer l'échange de données entre les pays partenaires commerciaux ;
- ▶ fournir des retours aux États membres de l'UE et aux PPM sur les causes des asymétries permanentes et sur les asymétries générées par des transactions particulières ;
- ▶ réduire les asymétries dans les données publiées grâce à la correction des données effectuée par les administrations compétentes ;
- ▶ éviter la répétition des asymétries ;
- ▶ améliorer la qualité des statistiques du commerce extérieur

Efficience

- 50 Les modalités de réalisation des exercices miroir UE-PPM étaient conformes aux Termes de référence préparés par le consortium chargé de la mise en œuvre des programmes MEDSTAT et approuvés par la Commission européenne.
- 51 Pendant MEDSTAT II et MEDSTAT III, chaque étude d'asymétrie UE-PPM a été effectuée en treize jours de travail par un expert court terme MEDSTAT ; cinq jours de travail pour l'ébauche du rapport, cinq jours de travail pour la mission dans le PPM (voyage compris), et trois jours supplémentaires pour effectuer les recherches miroir et

rédiger le rapport final.

- 52 Les dates exactes des missions et des réunions ont été définies avec les coordinateurs nationaux MEDSTAT des PPM et avec les personnes responsables de la collecte et de la publication des statistiques du commerce extérieur. Le planning des missions a été redéfini deux ou trois mois avant chaque mission, pour permettre d'organiser les aspects relatifs aux réservations de vols et d'hôtels, et à l'obtention des visas dans les meilleurs délais et au meilleur prix.
- 53 Les exercices miroir EJPAI ont été réalisés par des experts court terme MEDSTAT en trente-quatre jours de travail. Ces jours comprenaient la préparation de l'étude, la participation à deux/trois réunions EJPAI organisées en Europe, les contacts avec les PPM et l'ébauche du rapport final.
- 54 Le nombre relativement faible de jours de travail nécessaires pour la production des exercices miroir MEDSTAT est une conséquence positive de la disponibilité des données sur le commerce extérieur dans la base de données Eurostat COMEXT. De fait, COMEXT stocke non seulement les données des États membres de l'UE, mais aussi une copie de la base de données de l'ONU COMTRADE en euros et USD, et des données fournies directement par les PPM, parmi d'autres statistiques.
- 55 Les délégués PPM ont participé aux exercices miroir dans le cadre de leurs fonctions et il en a été de même pour l'aide fournie par les fonctionnaires européens lors de leurs contacts avec les experts MEDSTAT. Par conséquent, les résultats généraux des exercices miroirs ont été atteints à un coût raisonnable.

Utilité

- 56 Les exercices miroir se sont avérés être des outils précieux et concrets pour l'amélioration de la comparabilité et de la pertinence des statistiques du commerce extérieur UE-PPM. De plus, les exercices miroir MEDSTAT ont été utilisés à plusieurs

reprises comme base de plusieurs travaux concernant les statistiques et des domaines connexes. Par exemple ;

- ▶ Les conclusions de l'exercice miroir UE-MA ont été utilisées pour développer d'autres présentations pour un séminaire sur les asymétries organisé à Rabat en novembre 2011, dans le cadre du projet de jumelage PEV entre la France et le Maroc.
 - ▶ Les résultats de l'exercice miroir UE-DZ ont constitué le point de départ de discussions supplémentaires dans le cadre du projet de coopération entre les douanes françaises et algériennes.
- 57 Dans de nombreux cas, les missions des experts de l'UE dans les PPM ont amélioré la coopération et le partage d'informations entre les administrations nationales (bureaux statistiques, administrations douanières, banques centrales...).
- 58 Les erreurs détectées dans les chiffres des PPM chargés dans la base de données COMTRADE de l'ONU ont été communiquées aux PPM et dans certains cas à la Division statistique de l'ONU. Celles-ci concernaient :
- ▶ les chiffres suspects ou inhabituels ;
 - ▶ les chiffres caduques ;
 - ▶ l'utilisation erronée des codes nationaux de nomenclature.
- 59 Les exercices miroir EJPAI ont renforcé la coopération sud-sud entre pays voisins en mettant en place un haut niveau de confiance entre les administrations et les personnes et le partage des informations et méthodes statistiques, dans un effort commun pour la réduction des asymétries commerciales.

Durabilité

- 60 Sans aucun doute, les progrès accomplis dans l'amélioration de la qualité des statistiques du commerce extérieur à l'aide des exercices miroir sont durables, car ils ont un impact direct et pérenne sur :

- ▶ la familiarisation des « ressources humaines » des PPM avec les méthodes des exercices miroir ;
- ▶ les données publiées, lorsque les erreurs identifiées sont corrigées immédiatement ;
- ▶ les données futures, lorsque l'intégration des informations statistiques manquantes (comme l'absence d'enregistrement des transactions concernant l'énergie électrique ou l'aéronautique par exemple) et l'élaboration de modifications dans la méthodologie statistique ont été planifiées/réalisées à moyen terme.

Recommandations

Recommandations pour la coopération future UE-PPM dans le domaine des études d'asymétries

61 Dans le cadre des programmes MEDSTAT, des progrès significatifs ont été accomplis dans la réduction des asymétries commerciales UE-PPM et dans l'harmonisation de leurs méthodologies statistiques. Toutefois, l'amélioration de la comparabilité des données via des recherches qualitatives doit être un processus constant, car il s'agit de domaines qui nécessitent des améliorations. En particulier, il est primordial de garder à l'esprit que :

- Le commerce en direction du nord UE-PPM comme enregistré en 2010 reste affecté dans certains cas par des divergences relativement prononcées en valeur et en pourcentage (voir commerce UE-JO, UE-LB et UE-PS). Les recommandations fournies par les experts de l'UE sur certaines asymétries spécifiques devraient produire des résultats positifs sur la qualité des données une fois mises en œuvre
- Le commerce en direction du sud a présenté des asymétries UE-PPM mineures en valeur absolue, mais le fait que celles-ci étaient négatives dans la plupart des cas indique que des améliorations sont possibles. De plus, le commerce entre l'UE et la Palestine mérite une attention spéciale car les données divergent grandement ;
- Le groupe de travail EJPAI doit continuer à mener des exercices miroir, à la condition que tous les pays participent activement à l'identification et

à la résolution des divergences. Cela est très important, car les chiffres du commerce bilatéral EJPAI pour l'année 2011 montrent que les asymétries persistent (voir tableau 24).;

- L'application des règles de confidentialité aux pays partenaires et l'importance grandissante des Zones franches et des Zones industrielles qualifiées dans les PPM risque d'aggraver les asymétries;
- Les asymétries permanentes dans le commerce de certaines catégories de produits mises en évidence lors des programmes MEDSTAT doivent être surveillées, et des études miroir spécifiques doivent être menés;
- Un atelier UE-PPM sur la couverture des données mettant l'accent sur les « Procédures douanières et procédures statistiques » aura sûrement un impact positif sur la qualité des données PPM à moyen terme.

Recommandations relatives à la gestion

62 Grâce aux dix années d'expérience dans la production d'exercices miroir, les décideurs peuvent prendre en compte les recommandations suivantes :

- L'expérience des programmes MEDSTAT montre que l'assistance technique et la coopération bilatérale à long terme produisent des résultats de grande valeur.
- Il est suggéré de mener des études d'asymétries à un intervalle régulier de trois ans au moins, afin de surveiller la qualité des données.

- Les études d'asymétrie devraient être centralisées afin de garantir l'homogénéité du champ étudié, de la méthodologie utilisée et la comparabilité des résultats lorsque plusieurs partenaires sont impliqués.
- Idéalement, les exercices miroir doivent être menés sur une période relativement courte, afin que les erreurs identifiées puissent être corrigées et que ce soient les chiffres révisés qui soient publiés par les bureaux de statistiques nationaux (ce qui n'a pas toujours été le cas).
- Le nombre de jours de travail nécessaires pour mener un exercice miroir dépend de la portée de l'étude ainsi que de la disponibilité et de la qualité des données. Pendant MEDSTAT II et MEDSTAT III, chaque étude miroir a été effectuée en treize jours, y compris les jours de voyage vers le PPM concerné. Ce nombre de jours peut s'avérer insuffisant si l'exercice n'est pas mené par des personnes expérimentées.
- Les contacts avec les experts de l'UE sur les asymétries commerciales sont très importants pour identifier les causes des divergences. D'une part, ils permettent un travail plus en profondeur sur les données des PPM, grâce à la coopération avec les experts nationaux et leur capacité à examiner leurs bases de données nationales. D'autre part, les discussions sur les asymétries et leurs causes pendant les réunions auxquelles participent des délégués du Bureau statistique et de l'Administration douanière permettent de souligner l'importance de la qualité des données et de mettre directement en place des améliorations méthodologiques.
- Les administrations concernées de l'UE devraient participer plus activement aux exercices miroir. En général, les États membres de l'UE répondaient à des questions spécifiques posées par les experts de l'UE sur les asymétries commerciales, mais certains pays ne coopéraient pas du tout, rendant impossible l'identification des causes de certaines divergences.
- Des rapports et des résumés détaillés devraient être diffusés non seulement auprès des PPM et de la Commission européenne, mais aussi auprès des États membres de l'UE.
- Des outils informatiques ad hoc peuvent être développés pour aider la production d'exercices miroir UE-PPM.

Asymétries commerciales au cours de MEDSTAT III

Caractéristiques du commerce entre l'UE et les PPM dans MEDSTAT III

Commerce et asymétries UE-Algérie

- 63** Lors de l'année 2010, la valeur totale du commerce extérieur algérien de biens a atteint 73 962 millions d'euros. Les exportations totalisaient 43 035 millions d'euros, et les importations 30 927 millions d'euros. Parmi les PPM concernés par cette publication, l'Algérie était le seul pays à bénéficier d'une balance commerciale positive pour l'année de référence.
- 64** L'Union européenne était le principal partenaire commercial de l'Algérie, avec des importations depuis l'UE représentant 15 546 millions d'euros (50,3 % des importations algériennes totales), et des exportations vers l'UE représentant 21 128 millions d'euros (soit 49,1 % des exportations algériennes totales).
- 65** Les autres partenaires commerciaux principaux de l'Algérie étaient la Chine (11,2 %) et les USA (5,2 %) pour les importations ; les USA (24,2 %) et le Canada (5,2 %) pour les exportations.
- 66** Parmi les États membres de l'UE, la France, l'Italie et l'Espagne représentaient respectivement 14,9 %, 10 % et 6,4 % du total des importations algériennes, tandis que les exportations algériennes étaient principalement destinées à l'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas, représentant respectivement 15,4 %, 10,4 % et 7,3 % du total des exportations algériennes.

- 67** Dans les flux commerciaux UE-DZ, les divergences miroir étaient très faibles. La valeur de la divergence en direction du nord était de -212,4 millions d'euros, soit -1 % des exportations algériennes vers l'UE. Dans le commerce en direction du sud, les exportations de l'UE et les importations algériennes sont quasiment identiques, l'asymétrie étant de seulement 15,8 millions d'euros, soit 0,1 % des exportations de l'UE vers l'Algérie (voir tableau 25).
- 68** Dans le commerce en direction du nord, l'asymétrie dans les « Combustibles minéraux » (SH 27) atteignait -603,3 millions d'euros et était partiellement compensée par des asymétries positives dans la majorité des autres chapitres SH. Parmi celles-ci, les plus fortes asymétries portaient sur les « Produits chimiques inorganiques » (SH 28) à hauteur de 65,4 millions d'euros, le « Sel » (SH 25) à 39 millions d'euros, et les « Appareils et engins mécaniques » à 18,3 millions d'euros.
- 69** Une situation similaire a été identifiée dans le commerce en direction du sud, avec une asymétrie négative majeure concernant les « Véhicules » (SH 87) à -540,1 millions d'euros, suivie d'asymétries positives pour les « Ouvrages en fontes, fer et acier » (SH 73), la catégorie « Fonte, fer et acier » (SH 72) et les « Céréales » (SH 10), atteignant respectivement 372,27, 116,7 et 111,1 millions d'euros.
- 70** L'impact des règles de confidentialité de l'UE sur le commerce de produits a été très limité. Seulement 4,4 millions d'euros ont été enregistrés pour le chapitre SH 99 dans le commerce en direction du

nord, et 50,6 millions d'euros en direction du sud. La confidentialité des partenaires a été appliquée aux exportations de l'UE pour un montant de seulement 111 millions d'euros, soit 0,7 % des exportations totales de l'UE vers l'Algérie.

71 Les analyses détaillées pour le commerce en direction du nord ont permis de conclure que malgré les asymétries portant sur les « Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux » (SH 2709) pour – 753 millions d'euros, et sur les « Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température » (SH 2707) pour – 407,8 millions d'euros, l'asymétrie dans les combustibles minéraux n'était pas si prononcée, représentant seulement – 2,9 % des exportations algériennes, ce qui constitue un pourcentage acceptable pour ce type de commerce caractérisé par des livraisons continues de haute valeur.

72 Une analyse plus détaillée doit être effectuée pour résoudre les asymétries en direction du nord pour les chapitres « Ammoniac anhydre » (SH 281410) pour 57,8 millions d'euros, ainsi que pour « Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles) » (SH 7204), « Déchets et débris de métaux précieux ou de plaqué ou doublé de métaux précieux » (SH 711292) et « Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre » (SH 710812), qui, malgré leurs valeurs limitées, présentent un caractère permanent.

73 L'asymétrie négative permanente en direction du sud dans le secteur des véhicules, particulièrement dans le commerce FR-DZ, peut être due aux achats de véhicules à l'étranger par des particuliers et payés en espèce, car ce type de transactions n'est enregistré ni dans les statistiques du commerce extérieur algérien, ni au titre des réexportations de l'UE de véhicules d'origine extra communautaire. Toutefois, une étude miroir spécifique sur ce sujet est recommandée.

74 De plus, il pourrait être judicieux d'analyser les asymétries dans le commerce en direction du sud pour les chapitres « Tubes, tuyaux et profilés

creux » (SH 7304), « Instruments et appareils pour la médecine » (SH 9018), « Préparations capillaires » (SH 3305) et « Préparations pour le rasage, le rasage ou l'après-rasage, désodorisants corporels » (SH 3307), du fait de leur caractère permanent.

Commerce et asymétries UE-Égypte

75 En 2010, le total des flux commerciaux de la République arabe d'Égypte atteignait 59 844 millions d'euros ; le total des importations était de 39 981 millions d'euros, et le total des exportations de 19 862 millions d'euros.

76 L'UE était le principal partenaire commercial de l'Égypte, représentant 32,3 % du total des importations égyptiennes et 30,3 % du total des exportations égyptiennes. Les autres partenaires commerciaux importants au niveau des importations étaient les USA (9,4 %), la Chine (9,5 %) et l'Arabie Saoudite (4 %) ; l'Arabie Saoudite (5,9 %), les USA (5,9 %) et l'Inde (4,7 %) pour les exportations.

77 L'analyse du commerce avec les États membres de l'UE indique que l'Allemagne constituait la source principale des importations égyptiennes, avec 7,6 % du total des importations, suivie par l'Italie (5,6 %) et la France (3,6 %) ; tandis qu'au sein de l'UE, l'Italie était la destination principale des exportations égyptiennes avec 8,4 % du total des exportations égyptiennes, suivie par l'Espagne (6,2 %) et la France (3,5 %).

78 Pour l'année 2010, les importations de l'UE en provenance d'Égypte ont atteint 7 204,6 millions d'euros, alors que l'Égypte déclarait 6 026,9 millions d'euros d'exportations. L'asymétrie de 1 177,7 millions d'euros en direction du nord équivalait à 19,5 % des exportations égyptiennes, un niveau qui reste relativement élevé, mais qui néanmoins représente une amélioration par rapport aux asymétries constatées lors des précédentes analyses miroir (voir tableau 26).

79 L'analyse de l'asymétrie UE-EG devrait être effectuée plus en détail, sachant que l'UE a appliqué les règles de confidentialité du pays partenaire à hauteur de 87,9 millions d'euros d'importations

et 140,9 millions d'euros d'exportations. De plus, 29,5 millions d'euros ont été enregistrés pour le chapitre SH 99 concernant les produits confidentiels dans le commerce en direction du nord, et 71,9 millions d'euros en direction du sud.

80 Cette asymétrie est principalement causée par le commerce des « Combustibles minéraux » (SH 27), qui a enregistré une divergence de 1 303,3 millions d'euros. Les importations de « Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux » (SH 2709) déclarées par la France, l'Allemagne et d'autres pays de l'UE ne concordaient pas avec les chiffres égyptiens, tandis qu'une asymétrie positive était identifiée dans le commerce EG-IT. La raison de cet enregistrement sous-évalué des exportations égyptiennes de pétrole brut peut être liée aux parts de pétrole extrait appartenant aux entreprises étrangères ou aux exportations égyptiennes vers les « bunkers¹ ».

81 Les principales asymétries négatives étaient enregistrées dans le commerce des « Engrais » (SH 31), « Produits divers des industries chimiques » (SH 38) et « Matières plastiques et ouvrages en ces matières » (SH 39), pour des montants respectifs de – 126,8, – 126,5 et – 80,8 millions d'euros.

82 L'asymétrie en direction du sud a mis en lumière une valeur négative de – 1 897,4 millions d'euros, sachant que les exportations déclarées par l'UE représentaient 14 802,8 millions d'euros et les importations égyptiennes 12 905,4 millions d'euros. La divergence représentait – 12,8 % des exportations de l'UE.

83 La principale asymétrie négative en direction du sud affectait le commerce des « Appareils et engins mécaniques » (SH 84) pour – 1 267,9 millions d'euros, et plus particulièrement celui des « Turboréacteurs, turbopropulseurs et autres turbines à gaz » (SH 8411) pour – 253,9 millions d'euros.

84 D'autres divergences importantes ont été identifiées dans les catégories « Navigation aérienne ou spatiale » (SH 88, – 278,8 millions d'euros), « Cuivre et ouvrages en cuivre » (SH 74, – 262,5 millions d'euros), « Fonte, fer et acier » (SH 72, – 230,2 millions d'euros) et « Matériels électriques » (SH 85, – 216,2 millions d'euros)

85 Des asymétries positives ont été identifiées pour les « Combustibles minéraux » (1 035,9 millions d'euros), car les importations égyptiennes de « Huiles de pétrole » (SH 2710) en provenance de Chypre et de Malte n'étaient pas enregistrées en tant qu'exportations par ces pays. Le problème peut être lié au commerce de transit et aux entrepôts de stockage disponibles dans ces pays pour l'huile d'origine extracommunautaire.

86 Une autre asymétrie positive conséquente a été constatée dans le commerce des « Ouvrages en fontes, fer et acier » (SH 73), à hauteur de 591,3 millions d'euros.

87 Afin de résoudre l'asymétrie permanente dans le domaine des combustibles minéraux, les autorités égyptiennes ont été invitées à enquêter sur l'ensemble de la chaîne extraction-exportation du pétrole brut. Sachant que la couverture égyptienne a été élargie depuis juillet 2011 pour inclure le commerce aéronautique, l'asymétrie du chapitre SH 88 ne devrait plus causer de problèmes à l'avenir. Un exercice miroir spécifique devrait être effectué sur le commerce en direction du sud pour les turbines à gaz et autres articles liés

Commerce et asymétries UE-Israël

88 En 2010, le total des flux commerciaux d'Israël atteignait 88 713 millions d'euros ; le total des importations était de 44 651 millions d'euros, et le total des exportations de 44 062 millions d'euros.

89 Pour l'année 2010, l'UE était le principal partenaire commercial pour les importations avec 34,5 % du total des importations israéliennes, suivie par les Zones non spécifiées autre part (18,1 %), les USA (11,3 %) et la Chine (8 %). Parmi les États membres de l'UE, l'Allemagne était le principal partenaire avec 6,2 % du total des importations, suivie par la Belgique (6 %) et l'Italie (4,1 %).

90 L'analyse des exportations israéliennes au cours de l'année 2010 indique que les États-Unis d'Amérique restent le principal partenaire commercial avec 31,7 % du total des exportations israéliennes

¹fourniture de provisions de bord pour bateaux et avions

(ce pourcentage était de 35 % en 2007), suivis par l'Union européenne (26,3 %), Hong Kong (6,7 %) et l'Inde (4,9 %). Parmi les États membres de l'UE, la Belgique était le principal partenaire commercial d'Israël avec 5,3 % du total des exportations, suivie par le Royaume-Uni (3,9 %), les Pays-Bas (3,1 %) et l'Allemagne (2,9 %).

- 91** Le commerce en direction du nord UE-IL souffrait d'une divergence négative de - 495,1 millions d'euros (soit - 4,27 % des exportations israéliennes), sachant que les exportations israéliennes étaient de 11 582,5 millions d'euros, et que les importations de l'UE étaient de 11 807,4 millions d'euros (voir tableau 27). Les principales asymétries négatives étaient enregistrées dans le commerce des « Produits divers des industries chimiques » (SH 38), des « Pierres précieuses et métaux précieux » (SH 71) et des « Matériels électriques » (SH 85), pour des valeurs respectives de - 980,3, - 811,6 et - 153,8 millions d'euros. Une asymétrie positive de 955,7 millions d'euros a été constatée dans le commerce des « Combustibles minéraux » (SH 27).
- 92** Le commerce en direction du sud UE-IL a généré une asymétrie positive de 987,2 millions d'euros. Les exportations de l'UE ont atteint 14 450 millions d'euros, tandis que les importations israéliennes atteignaient 15 392 millions d'euros. En pourcentage, l'asymétrie représentait 6,85 % des exportations européennes, un niveau qui peut être considéré comme acceptable. Les principales asymétries positives ont été détectées dans les catégories « Pierres précieuses et métaux précieux » et « Matériels électriques » (pour 445 et 244 millions d'euros) ; tandis que les principales divergences négatives concernaient le commerce des « Combustibles minéraux » et des « Véhicules » (SH 84), pour - 239,7 et - 189,2 millions d'euros.
- 93** La valeur des asymétries en direction du nord au niveau des chapitres SH doit être prise en compte en gardant à l'esprit que 50,1 millions d'euros d'importations de l'UE n'ont été affectés à aucun chapitre SH,

du fait de la confidentialité accordé au pays partenaire, tandis que la valeur des importations de l'UE enregistrées au chapitre SH 99 était de 113,4 millions d'euros. Dans le commerce en direction du sud, l'UE a assuré la confidentialité du pays partenaire à hauteur de 123,6 millions d'euros, tandis que les chapitres SH représentaient 60,1 millions d'euros.

- 94** Les principaux résultats de l'enquête commune permettent d'expliquer que les asymétries en direction du nord pour les chapitres SH 38 et SH 27 sont pratiquement compensées, que 64,8 millions d'euros d'exportations israéliennes d'« Autres appareils de diffusion » (SH 852719) étaient sûrement considérées comme confidentielles par l'UE et que les 42,8 millions d'euros de « Parties d'appareils aéronautiques » (SH 8803) importés par l'UE ont été déclarés comme exportés vers des « Zones non spécifiées autre part » par Israël.
- 95** Les recherches portant sur le commerce en direction du sud ont permis de constater que la divergence de 80 millions d'euros pour les « Appareils électriques pour la téléphonie » (8517) et les « Fils machine en fer ou en aciers non alliés » (SH 7213) était due à l'origine extracommunautaire des biens, et que la divergence de 39,4 millions d'euros pour les « Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux » (SH 271121) était due à une mauvaise affectation par le pays partenaire. L'asymétrie concernant les « Véhicules » peut être due au rôle des entrepôts douaniers dans le stockage de véhicules importés avant leur mise en libre circulation sur le marché interne israélien.
- 96** Le commerce des « Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis » (SH 7102) entre Israël et la Belgique est une source d'asymétrie permanente dans les deux flux commerciaux, et devrait faire l'objet d'une étude spécifique menée par les administrations nationales concernées
- 97** Afin de se mettre en conformité avec les recommandations internationales, Israël devrait publier les données d'importations par rapport au pays d'origine, et non par rapport au pays d'achat. À

l'avenir, l'utilisation de « Zones non spécifiées autre part » pour identifier le pays partenaire devra être limitée, car cette catégorie représentait 18,1 % du total des importations israéliennes en 2010. Les règles de confidentialité pour les pays partenaires et les produits doivent être améliorées.

Commerce et asymétries UE-Jordanie

- 98** En 2009, le total des flux commerciaux Jordaniens a atteint 14 656 millions d'euros. Les importations totalisaient 10 091 millions d'euros, et les exportations 4 564 millions d'euros.
- 99** L'UE était le principal partenaire commercial pour les importations avec 21,7 % du total des importations jordaniennes, suivie par l'Arabie Saoudite (17 %) et la Chine (10,9 %). Parmi les États membres de l'UE, l'Allemagne, l'Italie et la France étaient les principaux partenaires communautaires, avec respectivement 6,3 %, 3,4 % et 3,3 % du total des importations jordaniennes.
- 100** Les exportations jordaniennes étaient surtout dirigées vers l'Irak (20 %), les USA (13,7 %) et l'Inde (10,8 %), tandis que les exportations vers l'UE représentaient 2,7 % du total des exportations. Les principaux partenaires communautaires étaient l'Italie, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, avec des parts respectives de 0,9 %, 0,3 % et 0,2 % du total des exportations jordaniennes.
- 101** Le commerce en direction du nord UE-JO présentait une asymétrie positive de 54,4 millions d'euros, la Jordanie ayant déclaré avoir exporté des biens pour 121,3 millions d'euros, tandis que l'UE avait importé pour 175,7 millions d'euros (voir tableau 28). Cette asymétrie représentait 44,9 % des exportations jordaniennes vers l'UE. Les principales divergences portaient sur les « Appareils et engins mécaniques » (SH 84) à hauteur de 23,9 millions d'euros, les « Produits chimiques inorganiques » (SH 28) pour 11,3 millions d'euros, et le « Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc » (SH 40) pour 8,6 millions d'euros.

102 Les principales asymétries négatives étaient enregistrées dans le commerce des « Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires » (SH 07) et des « Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes » (SH 08), pour des valeurs respectives de - 6,4 et - 4,4 millions d'euros..

103 En comparant les exportations de l'UE d'une valeur de 2 603 millions d'euros avec les importations jordaniennes d'une valeur de 2 190,6 millions d'euros, on constate une divergence négative de - 412,4 millions d'euros, soit - 15,8 % des exportations de l'UE. Plusieurs asymétries ont été constatées pour les chapitres « Appareils et engins mécaniques » pour - 157,5 millions d'euros, « Navigation aérienne ou spatiale » (SH 88) pour - 137,3 millions d'euros, et « Véhicules » (SH 87) pour - 72,9 millions d'euros.

104 D'autres divergences significatives ont été constatées pour les chapitres « Combustibles minéraux » (SH 27) pour - 66,4 millions d'euros, et « Instruments et appareils d'optique » (SH 90) pour - 64,2 millions d'euros.

105 La valeur détaillée des asymétries doit être interprétée en gardant à l'esprit qu'une partie du commerce en direction du sud à hauteur 55,8 millions d'euros d'exportations de l'UE n'a été affectée à aucun chapitre SH du fait de la confidentialité accordée au pays partenaire ; tandis que 4,5 millions d'euros d'exportations étaient affectés au chapitre confidentiel SH 99. De son côté, la Jordanie a enregistré des importations dans le chapitre SH 99 pour un total de 74 millions d'euros.

106 L'impact de l'application de la confidentialité en direction du nord était moins important, car les importations enregistrées par l'UE au titre du chapitre SH 99 représentaient 7,7 millions d'euros, tandis que la confidentialité du pays partenaire portait sur seulement 0,6 million d'euros.

107 Les enquêtes menées par les experts nous ont permis de constater que l'asymétrie en direction du nord était principalement due aux importations de l'UE pour perfectionnement actif de

« Turboréacteurs » (SH 8411) et « Autres moteurs et machines motrices » (SH 8412) à hauteur de 21,1 millions d'euros, principalement par l'Allemagne. Ces biens étaient probablement importés pour réparations, comme le bureau statistique allemand l'a constaté, car les entreprises impliquées n'étaient pas toujours capables de faire la distinction entre réparations et maintenance. Dans ce dernier cas, les transactions auraient dû être exclues des statistiques.

108 Les asymétries portant sur les chapitres « Fluor, chlore, brome et iode » (SH 280130) et « Hydroxyde de sodium (soude caustique) » (SH 281520) semblent liées au rôle des Zones libres jordaniennes, tandis que les asymétries portant sur les « Pneumatiques neufs, en caoutchouc » (SH 4011) étaient causées par la réimportation de biens d'origine communautaire.

109 Les principales causes des asymétries négatives en direction du sud étaient liées à des exportations communautaires d'« Autres véhicules aériens » (SH 8802) à hauteur de 157,6 millions d'euros, déclarées par l'Allemagne, la Belgique et la Finlande, et qui n'étaient pas incluses aux statistiques jordaniennes. Les informations collectées auprès de la compagnie aérienne Jordanienne ont conduit à interpréter la divergence comme étant liée au contrat de bail opérationnel, mais une analyse plus en profondeur sur ce sujet est recommandée, même que pour l'asymétrie concernant les « Turboréacteurs » (SH 8411).

110 L'asymétrie concernant les « Huiles de pétrole » (SH 2710) a été résolue grâce à la mise à disposition de chiffres Jordaniens actualisés. Afin d'empêcher de futures asymétries, il est recommandé de mener des recherches spécifiques sur le commerce des aéronefs et turboréacteurs, et de réviser l'estimation des prix unitaires des fruits et légumes exportés vers l'UE, car ils semblent avoir été surestimés. Une attention particulière doit être portée à l'importance croissante des Zones

libres jordaniennes, qui ont représenté 8,7 % du total des exportations jordaniennes en 2009.

Commerce et asymétries UE-Liban

111 Lors de l'année 2010, la valeur totale du commerce libanais a atteint 16 764 millions d'euros. Les importations représentaient 13 555 millions d'euros, tandis que les exportations s'élevaient à 3 029 millions d'euros, soit une balance commerciale négative de 10 346 millions d'euros.

112 L'Union européenne était le principal partenaire commercial du Liban. En effet, les importations depuis l'UE représentaient 4 853 millions d'euros (35,8 % des importations libanaises totales), et les exportations vers l'UE représentaient 579 millions d'euros (soit 18,1 % des exportations libanaises totales). Les autres partenaires principaux étaient pour les importations les États-Unis d'Amérique (10,7 %) et la Chine (9,1 %) ; la Suisse (11,8 %) et les USA (9,8 %) pour les exportations.

113 L'analyse du commerce en direction du sud indique que les principaux pays partenaires au sein de l'UE étaient l'Italie, l'Allemagne et la France, avec des parts respectives de 7,8 %, 7 % et 6,7 % du total des importations libanaises. Pour le commerce en direction du nord, la France, la Belgique et l'Espagne représentaient respectivement 8,2 %, 2,4 % et 1,5 % du total des exportations libanaises.

114 Le commerce en direction du nord UE-LB souffrait d'une divergence négative de - 249 millions d'euros (soit - 43 % des exportations libanaises), sachant que les exportations libanaises enregistrées étaient de 579,2 millions d'euros, et que les importations de l'UE étaient de 330,2 millions d'euros (voir tableau 29). La raison de l'asymétrie a été identifiée dans le commerce des « Chars et automobiles blindés de combat » (SH 8710), car le Liban avait inclus les exportations vers la France (à hauteur de 223,6 millions d'euros) et vers l'Espagne (à hauteur de 27,1 millions d'euros) de véhicules appartenant à la FINUL (Force

intérimaire des Nations unies au Liban). À noter, ces biens ont été enregistrés via des déclarations en douane simplifiées dans les importations, mais n'ont pas été inclus dans les statistiques d'importations libanaises.

115 Le commerce des « Appareils et engins mécaniques » (SH 84) et des « Autres produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs » (SH 05) ont généré respectivement des asymétries de - 16 millions d'euros et 14,9 millions d'euros.

116 L'asymétrie en direction du sud représentait 135,1 millions d'euros, soit 2,9 % des exportations de l'UE vers le Liban. Cette asymétrie relativement faible était le résultat de la compensation de divergences plus importantes au niveau des chapitres. Les principales divergences ont été identifiées dans le commerce des « Véhicules » (SH 87) pour 361,5 millions d'euros, principalement du fait de l'importation de « Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes d'une cylindrée supérieure à 1 500 cm³ » d'occasion (SH 870323 et SH 870324), et dans le commerce des « Combustibles minéraux » (SH 27) à hauteur de 236,6 millions d'euros, principalement du fait des importations libanaises d'« Huiles de pétrole » (SH 2710) depuis la Grèce pour une valeur de 112,3 millions d'euros, qui n'ont pas été incluses dans les statistiques de l'UE (probablement du fait de l'origine extracommunautaire des biens).

117 La principale asymétrie négative dans le commerce en direction du sud a atteint -160,6 millions d'euros, et a été détectée dans le chapitre « Appareils et engins mécaniques » (SH 84), plus précisément pour les catégories « Moteurs à piston, à allumage par compression » (SH 8408) pour - 89 millions d'euros, et « Turboréacteurs » (SH 8411) pour - 32,4 millions d'euros. La trace de l'exportation par l'Allemagne de deux « Avions d'un poids à vide supérieur à 15 000 kg » (SH 880240) n'a pas été retrouvée dans les importations libanaises, ce qui a généré une divergence de - 80,1 millions d'euros.

118 L'impact de la confidentialité sur les chiffres du commerce UE-LB en 2010 a été très faible. L'UE a appliqué les règles de confidentialité au pays partenaire pour 2,7 millions d'euros en direction du nord, et 21,9 millions d'euros en direction du sud. 3,6 millions d'euros ont été enregistrés pour le chapitre SH 99 dans le commerce en direction du nord, et 10,8 millions d'euros en direction du sud. Concernant les mêmes flux commerciaux, la confidentialité du produit appliquée par le Liban a représenté respectivement 3 millions d'euros et 1 million d'euros.

119 Il est à supposer que le niveau de l'asymétrie commerciale en direction du nord sera très bas à l'avenir, car les données commerciales spéciales libanaises envoyées aux organisations internationales depuis 2011 n'incluent pas les exportations de véhicules appartenant à la FINUL. Cependant, le commerce EU-LB en direction du sud d'« Avions » (SH 880240), de « Turboréacteurs » (SH 8411) et de « Voitures de tourisme » (SH 8703) doit être surveillé afin d'éviter de nouvelles divergences à l'avenir.

Commerce et asymétries UE-Maroc

120 En 2010, le total des flux commerciaux marocains a atteint 40 087 millions d'euros, avec 26 687 millions d'euros d'importations et 13 400 millions d'euros d'exportations au total.

121 L'Union européenne était le principal partenaire commercial du Maroc. Les importations marocaines depuis l'UE représentaient 13 134 millions d'euros (49,2 % des importations marocaines totales), et les exportations vers l'UE représentaient 8 006 millions d'euros (soit 59,7 % des exportations marocaines totales). Les autres partenaires commerciaux principaux ont été pour les importations la Chine (8,4 %) et les USA (7,1 %) ; l'Inde (6,1 %) et le Brésil (3,8 %) pour les exportations.

122 Parmi les États membres de l'UE, la France, l'Espagne et l'Italie ont été les principaux partenaires commerciaux, avec respectivement 15,6 %, 10,6 %

et 6 % du total des importations marocaines, et 22,5 %, 16,9 % et 4,5 % du total des exportations marocaines.

- 123** Le commerce UE-MA présentait de faibles divergences dans les deux flux commerciaux. Dans le commerce en direction du nord, les importations de l'UE en provenance du Maroc ont atteint 7 735 millions d'euros, ce qui représente une divergence négative de - 270,8 millions d'euros, ou - 3,4 % des exportations marocaines. Dans le commerce en direction du sud, avec un total de 13 640 millions d'euros d'exportations de l'UE vers le Maroc, l'asymétrie représente - 500,9 millions d'euros, soit - 3,7 % des exportations communautaires (voir tableau 30).
- 124** L'UE a appliqué les règles de confidentialité du pays partenaire pour 131,5 millions d'euros en direction du nord, et 161,6 millions d'euros en direction du sud. 17,6 millions d'euros ont été enregistrés pour le chapitre confidentiel SH 99 dans le commerce en direction du nord, et 78,7 millions d'euros en direction du sud.
- 125** Les asymétries au niveau total reflètent des divergences en valeur relativement fortes au niveau détaillé. Dans le commerce en direction du nord, les principales asymétries négatives portaient sur les chapitres « Machines, appareils et matériels électriques » (SH 85) à hauteur de - 232,1 millions d'euros, et « Vêtements et accessoires du vêtement » (SH 62) pour - 102,7 millions d'euros. Les principales asymétries positives ont été enregistrées pour les chapitres « Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires » (SH 07) pour 177,8 millions d'euros, et « Préparations de viande, de poissons ou de crustacés » (SH 16) pour 110,6 millions d'euros.
- 126** Les principales divergences en direction du sud ont été constatées pour les chapitres « Combustibles minéraux » (SH 27) pour 315,1 millions d'euros, « Matériels électriques » (SH 85) pour - 189,7 millions d'euros, « Machines, appareils et engins mécaniques » (SH 84) pour - 164,4 millions d'euros, et

« Ouvrages en fontes, fer et acier » (SH 73) pour 97,5 millions d'euros.

- 127** Les enquêtes ont permis de constater que les importations marocaines d'« Huiles moyennes et lourdes » (SH 271019) pour un montant de 119,7 millions d'euros depuis Malte et les États baltes n'ont pas été enregistrées dans les exportations de l'UE. Le pays d'origine de ces biens devrait être vérifié en contactant les entreprises importatrices concernées. Également, plusieurs exportations de l'UE après perfectionnement actif d'« Hélicoptères » (SH 880212), ou de « Parties des appareils des n° 8801 ou 8802 » (SH 8803) n'ont pas été enregistrées dans les importations marocaines et devraient être contrôlées.
- 128** D'autres caractéristiques du commerce marocain devraient être contrôlées afin de résoudre les divergences constatées dans les données de 2010 et d'éviter les divergences futures. La première préoccupation concerne l'affectation du pays partenaire utilisé dans les déclarations en douane simplifiées par des entreprises du secteur des « Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur » (SH 8541), car la grille d'affectation fournie à l'administration marocaine par ces entreprises peut ne pas refléter la destination finale des biens. La deuxième porte sur la valeur des biens agricoles exportés en consignation. Enfin, les entreprises du secteur du décorticage de crevettes devraient être contactées afin de vérifier si leurs exportations doivent être classées dans le chapitre SH 03 (« Poissons et crustacés ») ou le chapitre SH 16 (« Préparations de viande, de poissons ou de crustacés »), car des asymétries importantes apparaissent au niveau des chapitres dans les deux flux commerciaux pour les entreprises intra-groupe

Commerce et asymétries UE-Tunisie

- 129** En 2010, le total des flux commerciaux tunisiens a atteint 29 148 millions d'euros, avec 16 757 millions d'euros d'importations et 12 391 millions d'euros d'exportations au total.

- 130** L'UE était de loin le principal partenaire commercial de la Tunisie, avec une part de 61,2 % des importations tunisiennes en provenance de l'UE, suivie par la Chine (6,1 %) et la Russie (4,7 %). Les États membres de l'UE les plus impliqués dans l'exportation étaient la France, l'Italie et l'Allemagne, avec respectivement 18,9 %, 17,6 % et 7,6 % du total des importations tunisiennes.
- 131** L'UE était le principal partenaire tunisien pour l'autre flux commercial, recevant 73,2 % des exportations tunisiennes, suivie par la Libye (4,5 %) et les Zones non spécifiées autre part (3,5 %). Les principaux partenaires commerciaux communautaires étaient les mêmes pour le commerce en direction du nord, avec une part de 28,7 % du total des exportations tunisiennes pour la France, suivie par l'Italie (19,9 %) et l'Allemagne (8,5 %).
- 132** L'asymétrie constatée dans le commerce en direction du nord UE-TN s'élevait à 463,9 millions d'euros, sachant que les exportations tunisiennes étaient de 9 070,2 millions d'euros, et que les importations de l'UE étaient de 9 534,1 millions d'euros (voir tableau 31). L'asymétrie représentait 5,1 % des exportations tunisiennes, un niveau qui peut être considéré comme acceptable. Au niveau des produits, les principales asymétries étaient constatées pour les chapitres « Navigation maritime ou fluviale » (SH 89), « Chaussures » (SH 64) et « Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie » (SH 61), à hauteur de 102,5, 89,7 et 67,1 millions d'euros respectivement.
- 133** Les exportations de l'UE vers la Tunisie ont atteint 11 097,3 millions d'euros, tandis que la Tunisie a déclaré 10 251,6 millions d'euros d'importations. Ainsi, le commerce en direction du sud a généré une asymétrie négative de - 845,7 millions d'euros, soit - 7,6 % des exportations européennes. Les principales divergences ont été identifiées pour les chapitres « Matériels électriques » (SH 85), « Combustibles minéraux » (SH 27), « Étoffes de bonneterie » (SH 60) et

« Appareils et engins mécaniques » (SH 84), avec des valeurs respectives de - 466,4, - 160,5, - 153,1 et 107,8 millions d'euros.

- 134** Dans le cas de la Tunisie, l'UE a appliqué les règles de confidentialité du pays partenaire pour 44,1 millions d'euros en direction du sud, tandis que le commerce déclaré au titre du chapitre SH 99 a atteint 44,3 millions d'euros. Dans le commerce en direction du nord, l'UE a affecté 16,8 millions d'euros de son commerce au chapitre confidentiel SH 99.
- 135** Les experts ont identifié la divergence en direction du nord portant sur les bateaux comme étant causée par l'importation par l'Espagne d'une plate-forme de forage pour une valeur de 105 millions d'euros. D'après les douanes tunisiennes et les sources Web internationales, il a été établi que ce bateau n'était pas d'origine tunisienne. L'asymétrie de 21,4 millions d'euros dans le chapitre « Autres phosphates de calcium » (SH 283526) était due à l'utilisation d'un code partenaire erroné (Zones NES au lieu de divers États membres de l'UE) par le déclarant tunisien. Des indications ont été fournies par l'administration des douanes à l'opérateur national afin d'éviter cette erreur à l'avenir. Les asymétries portant sur les autres chapitres SH ont été analysées mais aucune source significative de divergence n'a été identifiée.
- 136** L'analyse détaillée du commerce en direction du sud a permis d'identifier les principaux produits concernés par les divergences les plus fortes. L'asymétrie négative de - 210,1 millions d'euros portant sur les « Circuits intégrés et micro-assemblages électroniques » (SH 8542), impliquant principalement la France et la Tunisie, peut être partiellement compensée par l'asymétrie positive de 162,5 millions d'euros identifiée au chapitre « Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines ou appareils des n° 8469 à 8472 » (SH 8473).

137 L'asymétrie en direction du sud à hauteur de - 160,5 millions d'euros concernant les « Combustibles minéraux » était due d'une part à l'asymétrie négative dans le commerce IT-TN des « Huiles de pétrole » (SH 2710) de - 263,5 millions d'euros. D'autre part, il est intéressant de noter que la Tunisie a rapporté l'importation d'« Huiles moyennes et lourdes » (SH 271019) depuis Malte et Chypre, pour des montants de 137,5 et 13,5 millions d'euros respectivement, alors que ces États membres n'ont enregistré aucune transaction.

138 À un niveau plus détaillé, l'asymétrie entre l'Italie et la Tunisie était due au chapitre SH 271019 à hauteur de - 226,8 millions d'euros, et au chapitre « Huiles légères et préparations » (SH 271011) pour - 36,7 millions d'euros.

139 La majorité des asymétries commerciales en direction du sud ont été identifiées mais doivent encore être résolues. Seules une analyse plus profonde et la participation totale des États membres de l'UE permettront de les corriger. En sus de celle présentée ci-dessus, il serait intéressant de corriger la divergence positive de 76,8 millions d'euros dans le commerce NL-TN portant sur les « Autres bateaux pour le transport de marchandises » (SH 890190), ainsi que la divergence concernant les « Avions » (SH 880240) exportés par l'Allemagne en juin 2010, dont on ne trouve aucune trace dans les importations tunisiennes. L'asymétrie négative portant sur les « Journaux » (SH 4902) à hauteur de - 48,3 millions d'euros entre la France et la Tunisie fait l'objet d'enquêtes menées par l'administration douanière française.

Asymétries entre pays EJPAI dans MEDSTAT III

Asymétries Égypte-Israël.

140 Lors de l'année 2009, le commerce EG-IL a présenté une asymétrie positive en direction de

l'est égale à 208,8 millions USD, avec les exportations égyptiennes représentant 62 millions USD et les importations israéliennes 270,8 millions USD. Cette asymétrie est probablement due à la confidentialité accordée aux exportations égyptiennes de « Combustibles minéraux » (SH 27), car aucune transaction n'a été enregistrée dans les statistiques égyptiennes pour les importations israéliennes de « Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux » (SH 271121) à hauteur de 205,2 millions USD, et de « Coke de pétrole calciné » (SH 271312) pour 5,7 millions USD. Il est également possible que cela soit dû à la couverture insuffisante des exportations égyptiennes. Dans ce cas, les données doivent être collectées par le Ministère du pétrole et incluses aux statistiques égyptiennes.

141 En direction de l'ouest, les exportations israéliennes représentaient 134,5 millions USD, tandis que les importations égyptiennes s'élevaient à 59,4 millions USD, générant une asymétrie négative de - 75,1 millions USD, soit - 55,8 % des exportations israéliennes. Les principales asymétries négatives ont été identifiées dans les chapitres « Lians préparés pour moules ou noyaux de fonderie » (SH 3824) pour - 22,6 millions USD, « Non tissés d'un poids supérieur à 150 g/m² » (SH 560394) pour - 12 millions USD, « Matières plastiques et ouvrages en ces matières » (SH 39) pour - 10,5 millions USD, et « Papiers et cartons » (SH 48) pour - 10,4 millions USD. Dans la plupart des cas, les exportations égyptiennes étaient adressées aux Zones industrielles qualifiées égyptiennes (QIZ).

Asymétries Égypte-Jordanie

142 Une divergence négative de - 71,9 millions USD a été constatée dans le commerce EG-JO vers l'est, avec les exportations égyptiennes vers la Jordanie de 930,9 millions USD et des importations jordaniennes depuis l'Égypte de 859 millions d'euros. Cette asymétrie est principalement due au fait que les exportations égyptiennes d'« Or sous formes brutes » (SH 710812) pour 79,8 millions USD ou 3 176 kg et d'« Or sous formes mi-ouvrées » (SH 710813)

pour 8,1 millions USD ou 298 kg n'ont pas été enregistrées dans les statistiques jordaniennes. Une asymétrie positive de 45,8 millions d'euros a été constatée dans le commerce des « Combustibles minéraux » (SH 27), tandis que les exportations égyptiennes d'« Ammoniac » (SH 2814) pour 12,6 millions USD et de « Nitrites, nitrates » (SH 2834) pour 5,9 millions USD ne trouvaient pas d'équivalent dans les statistiques jordaniennes.

143 Les exportations jordaniennes vers l'Égypte ont atteint 115,1 millions USD, dont 26,8 millions USD portant sur les activités de réexportation, tandis que les importations égyptiennes depuis la Jordanie représentaient 72,9 millions USD. Le commerce en direction de l'ouest présentait une divergence négative de - 42,2 millions USD, équivalente à 36,7 % de la valeur des exportations jordaniennes. Une divergence de - 15,6 millions USD a été identifiée au chapitre « Engrais » (SH 31), et plus particulièrement pour les « Engrais minéraux ou chimiques potassiques » (SH 3104) et les « Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants ; azote, phosphore et potassium » (SH 3105). Des divergences portant sur les « Appareils et engins mécaniques » (SH 84) à hauteur de 6,4 millions USD et les « Étoffes de bonneterie » (SH 60) pour 5,3 millions USD étaient dues aux réexportations jordaniennes.

Asymétries Israël-Jordanie

144 Les exportations israéliennes vers la Jordanie ont atteint 231,1 millions d'euros, tandis que les importations jordaniennes depuis Israël représentaient 130,9 millions USD. Des enquêtes ont permis de découvrir que l'asymétrie négative de - 100,2 millions USD était principalement due aux exportations israéliennes d'« Or » (SH 7108) et de « Déchets et débris de métaux précieux » (SH 7112) à hauteur de 105,5 millions USD, faussement attribuées à la Jordanie. Ces biens avaient pour destination finale les Émirats Arabes Unis. Une divergence de 45,7 millions USD a été identifiée au chapitre « Autres

accessoires confectionnés du vêtement » (SH 6217), comme cela avait déjà été constaté lors de MEDSTAT II ; en outre, une divergence négative de - 17,1 millions USD a été mise en évidence dans le commerce des « Véhicules » (SH 87), mais était due aux réexportations israéliennes.

145 Les exportations jordaniennes vers Israël ont atteint un total de 117,2 millions USD, dont 16,6 millions USD de réexportations, tandis que les importations israéliennes représentaient 69,9 millions USD. La divergence de - 47,3 millions USD était principalement due aux chapitres « Vêtements et accessoires du vêtement » (SH 61) et « Produits chimiques inorganiques » (SH 28), qui présentaient une divergence de 30,5 millions USD et - 16,2 millions USD respectivement. Le commerce du textile fait souvent l'objet de divergences car, pour les importations après perfectionnement, Israël enregistre uniquement la valeur ajoutée au lieu de la valeur totale des biens. Des enquêtes au niveau des transactions doivent être menées pour résoudre les asymétries négatives portant sur les chapitres « Silicates » (SH 2839) et « Fluor, chlore, brome et iode » (SH 2801). L'asymétrie de 5 millions USD constatée au chapitre « Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés » (SH 2908) était due au rôle des Zones libres jordaniennes.

Asymétries Égypte-Palestine

146 L'asymétrie EG-PS en direction de l'est a atteint - 52,4 millions USD, car les exportations égyptiennes vers la Palestine représentaient 87,7 millions USD et les importations palestiniennes en provenance d'Égypte s'élevaient à 35,3 millions USD. Les principales asymétries négatives concernaient les chapitres « Lait et produits de la laiterie » (SH 04) pour - 12 millions USD, « Légumes alimentaires » (SH 07) pour - 9,7 millions USD, et « Produits chimiques inorganiques » (SH 28) pour - 5,9 millions USD, car les exportations déclarées par l'Égypte n'ont pas été enregistrées par la Palestine. La seule asymétrie positive a été identifiée dans le commerce de l'« Énergie électrique » (SH 2716) à hauteur de

9,6 millions USD, car les importations déclarées par la Palestine n'étaient pas incluses dans les chiffres égyptiens.

147 L'asymétrie dans le commerce en direction de l'ouest se limitait à 1,5 million USD, car les exportations palestiniennes représentaient 2,9 millions USD, tandis que les importations égyptiennes s'élevaient à 1,4 million USD. De ce fait, l'asymétrie représentait – 52,9 % des exportations palestiniennes. La principale asymétrie a été identifiée au chapitre « Chaussures, guêtres et articles analogues » (SH 64) et atteignait – 1,1 million USD. L'analyse de l'asymétrie de 0,7 million USD au chapitre « Papier » (SH 48) a permis de conclure que la livraison palestinienne a eu lieu à la fin de l'année et que les chiffres correspondants devraient apparaître dans les données égyptiennes de 2010.

Asymétries Palestine-Jordanie

148 Au cours de l'année 2009, le commerce entre la Palestine et la Jordanie présentait des asymétries mineures dans les deux flux commerciaux. Les exportations palestiniennes vers la Jordanie représentaient 28,8 millions USD, tandis que les importations jordaniennes depuis la Palestine s'élevaient à 32 millions USD. De ce fait, l'asymétrie représentait 3,2 millions USD, soit 11 % des exportations palestiniennes. La principale divergence en direction de l'est a été identifiée au chapitre « Pierres de taille ou de construction » (SH 6802) pour une valeur de 6,8 millions USD. Des enquêtes au niveau des transactions ont été menées par les administrations statistiques nationales concernées et doivent être poursuivies car les asymétries persistaient pour l'année 2010. Les principales asymétries négatives ont été identifiées dans le commerce concernant les « Chaussures » (SH 64) pour – 1 million USD, les « Matières plastiques et ouvrages en ces matières » (SH 39), les « Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes » (SH

20) et les « Véhicules » (SH 87), chaque chapitre représentant 0,7 million USD.

149 Les exportations jordaniennes vers la Palestine ont atteint 49,9 millions USD, dont 11,1 millions USD dus à la réexportation de biens qui n'étaient pas d'origine Jordanienne. Les importations palestiniennes depuis la Jordanie ont atteint un total de 48,1 millions USD, générant une asymétrie négative de – 1,8 million USD. Cela a provoqué une compensation des divergences positives. La principale asymétrie négative concernait le chapitre « Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs » (SH 210690) et représentait – 2,9 millions USD. Les enquêtes ont révélé que l'asymétrie négative concernant les « Matériels électriques » (SH 85) à hauteur de – 2,2 millions USD était due à la réexportation d'« Appareils d'émission pour la radiodiffusion et la télévision » (SH 8525) pour 4,7 millions USD, tandis que l'asymétrie positive de 2,7 millions USD persistait pour les « Appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil » (SH 8517). Les autres principales asymétries positives concernaient les « Véhicules » pour 2 millions USD et les « Boissons » (SH 22) pour 1,9 million USD.

Asymétries Israël-Palestine.

150 L'analyse du commerce en direction de l'est entre Israël et la Palestine en 2009 a mis en évidence une asymétrie positive de 469,8 millions USD, car les exportations israéliennes vers la Palestine atteignaient 2 181,3 millions USD et les importations palestiniennes depuis Israël s'élevaient à 2 651,1 millions USD. La divergence en direction de l'est représentait ainsi 21,5 % des exportations israéliennes.

151 Le commerce en direction de l'est était caractérisé par les exportations palestiniennes vers Israël à hauteur de 453,5 millions USD, tandis que les importations israéliennes depuis la Palestine s'élevaient à 368,3 millions USD. De ce fait, l'asymétrie négative représentait un total de – 85,2 millions USD, soit 18,8 % des exportations palestiniennes.

152 Compte tenu de l'indisponibilité des chiffres du commerce israélien avec la Palestine dans la nomenclature du Système Harmonisé, et afin de pouvoir comparer les chiffres commerciaux bilatéraux plus en détail, les experts ont converti les chiffres palestiniens du format SH en données rapportées par secteur d'activité (selon la nomenclature ISIC Rev. 3), à l'aide d'une grille de conversion fournie par Israël. Le résultat de cette conversion doit être analysé avec beaucoup de prudence.

153 En direction de l'est, les secteurs d'activité ayant généré les divergences en valeur les plus importantes étaient les suivants ; ISIC 50-53 « Commerce » (– 1 426,2 millions USD) ; ISIC 23 « Fabrication de produits pétroliers raffinés » (692,4 millions USD) et ISIC 14-15 « Fabrication de produits alimentaires » (235 millions USD)..

154 En direction de l'ouest, les secteurs d'activité ayant généré les divergences les plus importantes étaient les suivants ; ISIC 50-53 « Commerce » (– 254,7 millions USD) ; ISIC 26 « Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques » (– 90,8 millions USD) et ISIC 14-15 « Fabrication de produits alimentaires » (– 46 millions USD).

155 L'importance des divergences au niveau total et les difficultés liées à l'évaluation des données commerciales bilatérales à des niveaux plus détaillés doivent conduire les pays concernés à coopérer plus étroitement afin d'améliorer la comparabilité des informations statistiques.

Résumé des différentes phases d'un exercice miroir et des difficultés rencontrées

Les différentes phases d'un exercice miroir

Dans le domaine des statistiques du commerce extérieur, un exercice miroir est la méthode par laquelle les statistiques publiées par deux pays différents peuvent être comparées. Cette méthode peut sembler simple, sachant qu'il s'agit de comparer les exportations du pays A vers le pays B avec les importations

déclarées par le pays B en provenance du pays A, et vice versa. Les différences en valeur et le pourcentage que représente cette valeur fournissent des informations sur le degré de fiabilité des données.

Un exercice miroir est composé de trois phases principales :

- ▶ la planification ;
- ▶ la mise en œuvre ;
- ▶ l'après-mise en œuvre.

Lors de la phase de planification, il est important de définir :

- les partenaires constituant l'objet de l'étude (simplement deux pays ou des groupes de pays) ;
- le champ de l'analyse miroir ;
- la période de référence à analyser ;
- le budget en nombre de jours de travail et la durée de l'étude ;
- les administrations/personnes à impliquer et leurs responsabilités ;
- la façon dont les intervenants doivent travailler ensemble.

La phase de mise en œuvre est composée des points suivants :

- rappel des objectifs ;
- analyse des métadonnées ;
- analyse et choix des sources de données ;
- analyse et choix des variables et indicateurs à utiliser ;
- sélection de la méthodologie à adopter (par ex., approche descendante ou ascendante) ;
- définition de la structure du rapport de l'exercice miroir ;
- exploration des données ;
- élaboration des données ;
- production de tableaux et de graphiques ;
- identification des principales divergences ;
- recherche des causes possibles des divergences ;
- ébauche du rapport de l'exercice miroir et des recommandations.

La phase de d'après-mise en œuvre peut porter sur :

- ▶ la correction des erreurs ;
- ▶ le rapprochement des données.

Spécificités et difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des exercices miroir MEDSTAT

Les exercices miroir MEDSTAT ont été réalisés sans rencontrer de problèmes significatifs, grâce à la disponibilité des données et à l'aide des statisticiens du commerce extérieur dans les pays partenaires.

Objectifs : Les exercices miroir MEDSTAT avaient pour principaux objectifs d'évaluer la qualité des données du commerce extérieur UE-PPM à l'aide des données les plus à jour, d'identifier les principales asymétries et leurs causes, et, enfin, de produire des recommandations. En outre, ces exercices nécessitaient l'obtention des procédures douanières et statistiques nationales auprès des PPM, afin de permettre aux experts de l'UE de fournir des recommandations sur la couverture commerciale. L'obtention de ce type d'informations auprès des PPM n'a pas toujours été facile. Il est recommandé aux administrations douanières des PPM de prendre part elles aussi à cet exercice à l'avenir.

Métadonnées : L'analyse des métadonnées est très importante car elle fournit des informations, entre autres, sur les sources, les recommandations suivies, la couverture, la périodicité, les nomenclatures et l'évaluation.

Sources de données : La base de données COMEXT d'Eurostat a été choisie comme source de données de référence pour la production d'exercices miroir. D'une part, elle contient les Statistiques du commerce extérieur européen officielles, fournies par les États membres de l'UE. D'autre part, elle contient également les statistiques officielles des PPM fournies directement par les administrations nationales à Eurostat (et intégrées ainsi dans l'ensemble de données « MEDITERRANEA » de COMEXT) ou aux Nations unies (et disponibles alors dans l'ensemble de données COMTRADE de COMEXT).

Pour l'exécution des exercices miroir, il a été décidé d'utiliser les données conformément à la classification du Système Harmonisé. Ces données ont été extraites des ensembles de données « Trade Domain (EU)/EU27 since 1999 CN (Simulated) » et « Trade Domain (International Organisations)/Comtrade ».

Lors des exercices miroir MEDSTAT, nous avons constaté, dans certains cas, que les données PPM disponibles dans les bases de données internationales différaient des données nationales les plus récentes. La politique de révision devrait être également adoptée pour les données envoyées aux organisations internationales.

Variables et indicateurs : Les variables dans l'ensemble « Trade Domain EU » sont : déclarant, partenaire, produit, flux, régime statistique, période et indicateurs. Lors de la sélection du déclarant, une attention particulière doit être portée au fait qu'il est nécessaire de créer un agrégat pour l'UE, et que celui-ci doit varier selon la composition de l'UE au moment de la période de référence (par exemple : EU15, EU25 ou EU27). Un filtre doit être appliqué aux produits afin de confronter les données aux niveaux SH 2, 4 et 6. Concernant le régime statistique, il faut prendre en compte le fait que les indicateurs ont changé depuis l'année 2010 et qu'un agrégat doit être constitué afin d'extraire le commerce total de l'UE selon la définition étendue « Commerce spécial ». La « Période » rapporte des données mensuelles. Dans la variable « Indicateurs », les valeurs sont extraites en milliers d'euros et les quantités en tonnes.

La base de données COMTRADE contient des variables quasiment identiques, à l'exception du régime statistique. La classification par pays diffère légèrement. La période présente des données annuelles. La dimension « Flux » inclut également les réexportations. Le poids net est rapporté en kilogrammes.

Méthodologie : Pour le développement des exercices miroir, il a été décidé d'adopter une approche descendante, en mettant en évidence les principales divergences au niveau du commerce total, puis en affinant graduellement la recherche pour arriver à un niveau plus détaillé.

Structure des rapports des exercices miroir : Dans les exercices miroir, il existe plusieurs façons de concevoir les rapports. La structure des rapports des exercices miroir MEDSTAT contient des analyses, des tableaux et des graphiques, et a été développée sur la base des précédentes expériences et au vu des exigences mises en évidence lors de la première phase du programme MEDSTAT.

Tableaux statistiques*

Tableau 1 : Evolution des importations et des exportations des PPM, total et depuis/vers l'UE, au cours de la période 2000-2010 (en millions d'euros, %)

		Imports PPM			Exports PPM		
		Total des Importations	Importations depuis l'UE	%	Total des Importations	Exportations vers l'UE	%
		Valeur (en millions euros)	Valeur (en millions euros)	%	Valeur (en millions euros)	Valeur (en millions euros)	%
DZ	MEDSTAT I (données 2000)	9.909	5.682	57,3	23.853	14.924	62,6
	MEDSTAT II (données 2004)	14.718	8.062	54,8	25.792	13.932	54,0
	MEDSTAT III (données 2010)	30.927	15.546	50,3	43.035	21.128	49,1
EG	MEDSTAT I (données 2000)	15.119	5.154	34,1	5.082	2.037	40,1
	MEDSTAT II (données 2004)	10.717	3.054	28,5	6.361	2.214	34,8
	MEDSTAT III (données 2010)	39.981	12.914	32,3	19.862	6.018	30,3
IL	MEDSTAT I (données 2000)	38.698	16.741	43,3	34.005	9.278	27,3
	MEDSTAT II (données 2007)	42.612	13.645	32,0	39.468	11.672	29,6
	MEDSTAT III (données 2010)	44.651	15.392	34,5	44.062	11.582	26,3
JO	MEDSTAT I (données 2000)	4.345	1.514	34,8	1.762	99	5,6
	MEDSTAT II (données 2005)	8.403	2.028	24,1	3.982	124	3,1
	MEDSTAT III (données 2009)	10.091	2.191	21,7	4.564	121	2,7
LB	MEDSTAT I (données 2000)	6.742	2.971	44,1	773	154	19,9
	MEDSTAT II (données 2004)	7.554	3.022	40,0	1.403	147	10,5
	MEDSTAT III (données 2010)	13.555	4.853	35,8	3.029	579	19,1
MA	MEDSTAT I (données 2000)	12.487	7.230	57,9	8.046	6.012	74,7
	MEDSTAT II (données 2006)	18.816	9.882	52,5	10.051	7.349	73,1
	MEDSTAT III (données 2010)	26.687	13.134	49,2	13.400	8.006	59,7
PS	MEDSTAT I (données 2000)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	MEDSTAT II (données 2004)	2.292	174	7,6	374	13.	3,5
	MEDSTAT III (données 2010)	2.986	265	8,9	434	7.	1,7
SY	MEDSTAT I (données 2000)	n.a.	n.a.	29,8	n.a.	n.a.	65,0
	MEDSTAT II (données 2006)	9.150	1.699	18,5	8.697	3.494	40,2
	MEDSTAT III (données 2010)	13.247	3.211	24,2	8.564	3.429	40,0
TN	MEDSTAT I (données 2000)	9.274	6.535	70,5	6.334	5.061	79,9
	MEDSTAT II (données 2007)	13.936	9.052	65,0	11.076	8.783	79,3
	MEDSTAT III (données 2010)	16.757	10.252	61,2	12.391	9.070	73,2

Source: Base de données COMEXT Eurostat/domaine COMTRADE

*Les données dans les tableaux et graphiques qui suivent ont été extraites à des dates différentes selon les diverses phases du programme. Des écarts, en général limités, peuvent le cas échéant être observés par rapport aux dernières données disponibles. Les données des PPM ont été fournies par et sous la responsabilité des autorités nationales de chaque pays partenaire.

Figure 1 : Commerce avec l'UE déclaré par les PPM, répertorié par zones géographiques, année 2010 (en millions d'euros)

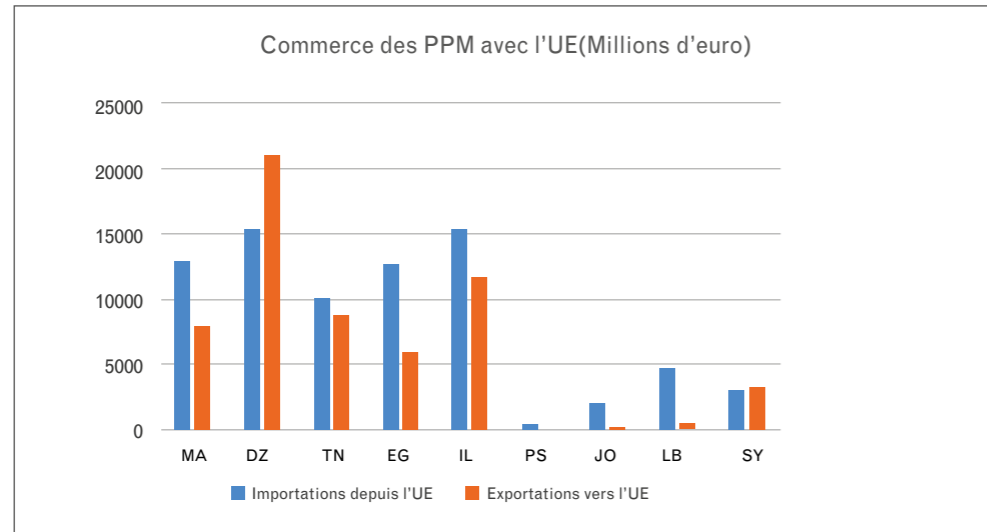


Figure 3a : Évolution des exportations PPM vers l'UE au cours de la période 2000-2010 (en millions d'euros)

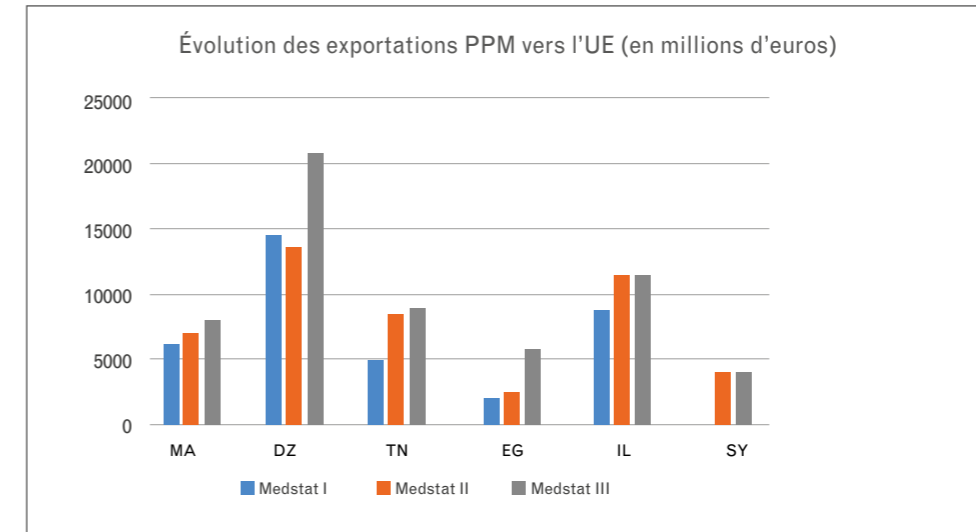


Figure 2 : Intégration du marché des PPM à l'UE, année 2010 (en millions d'euros)

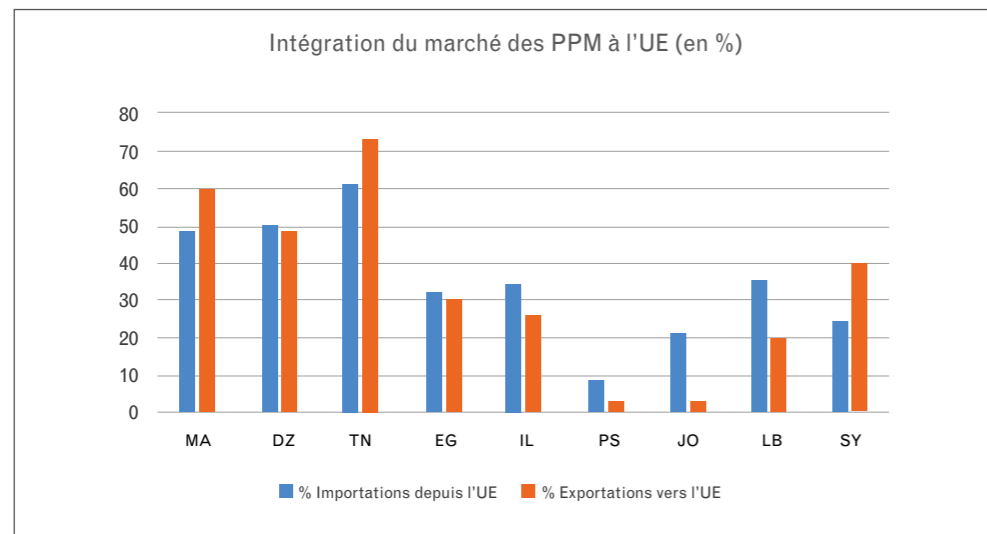


Figure 3b : Évolution des exportations PPM vers l'UE au cours de la période 2000-2010 (en millions d'euros)

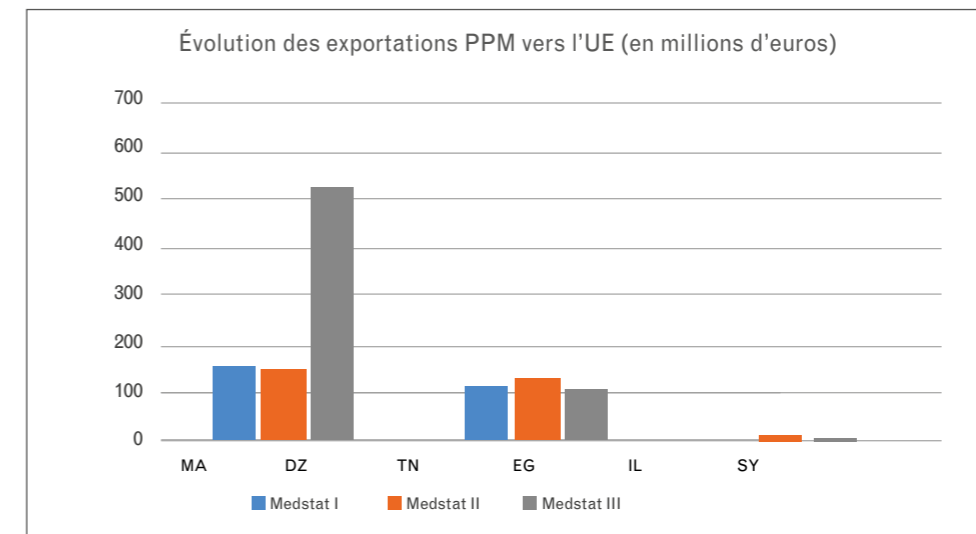


Figure 4 : Évolution des importations PPM depuis l'UE au cours de la période 2000-2010 (en millions d'euros)

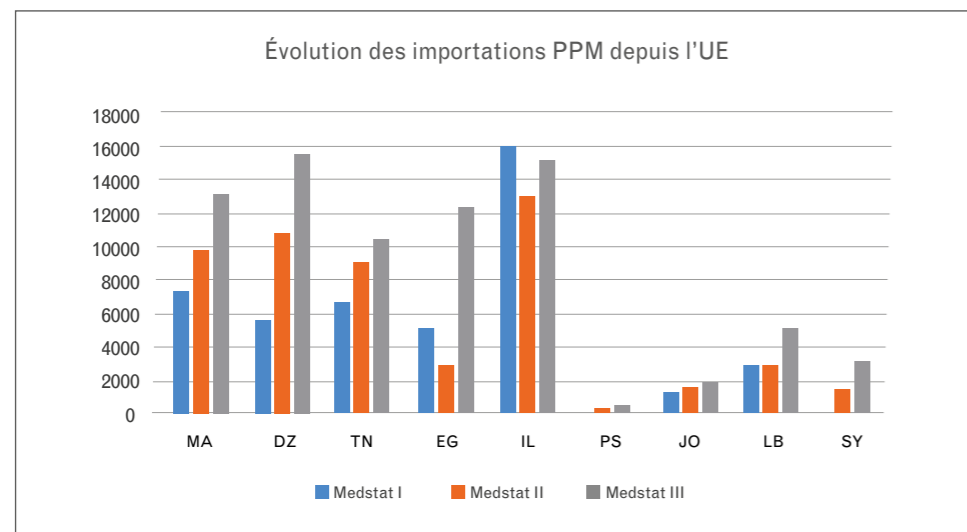


Tableau 2 : Importations et exportations de l'UE depuis/vers les PPM, année 2010 (en milliers d'euros, %) - Partie I - Les 8 premiers chapitres sont surlignés pour chaque flux.

Chapitre SH	Analyse miroir (2010)			
	Imp. UE depuis les PPM		Exp. UE vers les PPM	
	Valeur (1000 Euro)	%	Valeur (1000 Euro)	%
01	6.671,28	0,01	356.037,30	0,44
02	14.283,37	0,02	81.626,93	0,10
03	516.656,27	0,85	271.912,84	0,33
04	4.976,43	0,01	977.682,02	1,20
05	100.449,59	0,16	42.871,27	0,05
06	145.137,93	0,24	57.293,32	0,07
07	1.196.827,31	1,97	352.703,68	0,43
08	846.540,99	1,39	123.237,29	0,15
09	40.492,96	0,07	38.693,35	0,05
10	31.202,84	0,05	2.117.962,62	2,60
11	566,22	0,00	84.332,61	0,10
12	166.631,45	0,27	193.336,55	0,24
13	27.673,01	0,05	39.780,32	0,05
14	2.497,35	0,00	644,42	0,00
15	211.168,20	0,35	183.241,21	0,22
16	379.857,02	0,62	57.265,17	0,07

	Analyse miroir (2010)			
	Imp. UE depuis les PPM		Exp. UE vers les PPM	
17	67.264,28	0,11	365.067,68	0,45
18	2.412,88	0,00	203.093,49	0,25
19	29.443,20	0,05	418.078,13	0,51
20	199.637,72	0,33	142.339,69	0,17
21	94.373,73	0,15	307.354,35	0,38
22	59.251,89	0,10	352.694,80	0,43
23	75.633,56	0,12	196.259,07	0,24
24	19.604,43	0,03	423.307,66	0,52
25	729.916,95	1,20	377.763,91	0,46
26	104.999,13	0,17	132.111,07	0,16
27	29.676.866,39	48,73	6.280.959,15	7,71
28	1.054.023,04	1,73	320.579,30	0,39
29	446.079,34	0,73	1.586.892,60	1,95
30	1.247.483,18	2,05	3.418556,70	4,19
31	1.165.916,88	1,91	178.216,64	0,22
32	79.268,51	0,13	773.013,95	0,95
33	133.225,25	0,22	1.010.623,04	1,24
34	101.826,24	0,17	337.843,54	0,41
35	7.797,95	0,01	207.074,58	0,25
36	787,92	0,00	19.876,40	0,02
37	2.419,89	0,00	113.867,68	0,14
38	295.863,83	0,49	1.289.627,75	1,58
39	1.110.999,13	1,82	2.960.296,95	3,63
40	161.468,32	0,27	582.711,09	0,72
41	173.486,83	0,28	295.441,26	0,36
42	101.628,43	0,17	83.681,28	0,10
43	1.323,99	0,00	4.166,21	0,01
44	40.328,34	0,07	1.761.964,57	2,16
45	17.031,90	0,03	6.287,53	0,01
46	3.463,15	0,01	608,88	0,00
47	17.990,79	0,03	151.836,70	0,19
48	155.710,01	0,26	1.755.677,45	2,15
49	57.661,25	0,09	248.257,26	D,3D
50	2.310,30	0,00	51.536,87	0,06

Tableau 2 : Importations et exportations de l'UE depuis/vers les PPM, année 2010
(en milliers d'euros, %) - partie II - Les 8 premiers chapitres sont surlignés pour chaque flux.

Chapitre SH	Analyse miroir (2010)			
	Imp. UE depuis les PPM		Exp. UE vers les PPM	
	Valeur(1000 Euro)	%	Valeur (1000 Euro)	%
51	8.901,75	0,01	132.866,16	0,16
52	268.677,24	0,44	903.737,49	1,11
53	20.625,46	0,03	41.992,11	0,05
54	64.515,72	0,11	328.542,39	0,40
55	46.383,33	0,08	515.573,28	0,63
56	120.714,98	0,20	186.291,16	0,23
57	120.627,18	0,20	41.786,01	0,05
58	12.669,78	0,02	206.147,24	0,25
59	43.608,74	0,07	204.075,62	0,25
60	29.887,68	0,05	446.766,37	0,55
61	1.609.110,46	2,64	284.693,94	0,35
62	3.332.817,09	5,47	574.204,77	0,70
63	414.288,53	0,68	168.331,06	0,21
64	787.474,72	1,29	278.161,05	0,34
65	12.647,29	0,02	12.511,53	0,02
66	10.920,49	0,02	2.050,55	0,00
67	266,77	0,00	2.273,64	0,00
68	72.939,37	0,12	276.843,71	0,34
69	107.937,51	0,18	481.928,57	0,59
70	67.798,52	0,11	306.220,18	0,38
71	1.483.247,32	2,44	2.176.315,98	2,67
72	426.810,38	0,70	3.340.240	4,10
73	243.068,31	0,40	2.100.363,38	2,58
74	228.648,23	0,38	1.179.263,53	1,45

Chapitre SH	Analyse miroir (2010)			
	Imp. UE depuis les PPM		Exp. UE vers les PPM	
	Valeur(1000 Euro)	%	Valeur (1000 Euro)	%
75	2.605,88	0,00	19.216,68	0,02
76	402.305,30	0,66	526.891,74	0,65
78	85.692,26	0,14	55.017,68	0,07
79	43.537,93	0,07	24.285,93	0,03
80	1.795,64	0,00	12.642,77	0,02
81	19.096,71	0,03	29.231,66	0,04
82	265.755,49	0,44	318.727,48	0,39
83	71.104,72	0,12	373.399,14	0,46
84	1.532.071,47	2,52	13.946.356,59	17,11
85	5.113.237,65	8,40	7.824.156,36	9,60
86	6.277,40	0,01	291.901,43	0,36
87	358.946,59	0,59	7.075.277	8,68
88	197.032,65	0,32	1.053.157,72	1,29
89	231.355,34	0,38	205.683,03	0,25
90	780.059,95	1,28	2.133.299,43	2,62
91	14.818,43	0,02	55.000,22	0,07
92	2.122,76	0,00	8.519,76	0,01
93	89.113,81	0,15	54.495,89	0,07
94	240.289,42	0,39	699.652,52	0,86
95	73.538,54	0,12	106.822,69	0,13
96	32.949,75	0,05	179.341,02	0,22
97	14.889,84	0,02	52.149,75	0,06
99	193.034,35	0,32	291.976,37	0,36
TOTAL	60.904.578,61	100,00	81.492.752,49	100,00

Tableau 3 : Importations de l'UE depuis les PPM de biens relatifs au chapitre SH 27 (en milliers d'euros, %)

	Importations UE HS 27	
	Valeur	%
Algérie	20.328.112,05	68,5
Égypte	3.473.495,98	11,7
Israël	993.915,98	3,3
Jordanie	17.385,92	0,1
Liban	6,01	0,0
Maroc	177.332,45	0,6
Palestine	2.429,37	0,0
Syrie	3.190.997,42	10,8
Tunisie	1.493.189,09	5,0
Total PPM	29.676.866,99	100,00

Tableau 4 : Importations de l'UE depuis les PPM de biens relatifs au chapitre SH 85 (en milliers d'euros, %)

	Importations UE HS 85	
	Valeur	%
Algérie	12.260,78	0,2
Égypte	228.087,18	4,5
Israël	1.129.038,44	22,1
Jordanie	7.347,88	0,1
Liban	16.362,49	0,3
Maroc	1.268.563,20	24,8
Palestine	16,18	0,0
Syrie	9.770,67	0,2
Tunisie	2.441.790,83	47,8
Total PPM	5.113.237,65	100,00

Tableau 5 : Importations de l'UE depuis les PPM de biens relatifs aux chapitres SH 61 et 62 (en milliers d'euros, %)

	Importations UE HS 27	
	Valeur	%
Algérie	78.76	0.0
Égypte	410.142.89	8.3
Israël	48.659.20	1.0
Jordanie	9.480.54	0.2
Liban	10.125.72	0.2
Maroc	2.091.568.51	42.3
Palestine	10.73	0.0
Syrie	51.398.09	1.0
Tunisie	2.320.463.11	47.0
Total PPM	4.941.927.55	100.0

Tableau 6 : Importations de l'UE depuis les PPM de biens relatifs au chapitre SH 84 (en milliers d'euros, %)

	Importations UE HS 84	
	Valeur	%
Algérie	19.092.14	1.2
Égypte	82.232.42	5.4
Israël	996.578.53	65.0
Jordanie	26.179.53	1.7
Liban	9.100.25	0.6
Maroc	111.917.70	7.3
Palestine	2.40	0.0
Syrie	24.902.10	1.6
Tunisie	262.066.40	17.1
Total PPM	1.532.071.47	100.0

Tableau 7 : Importations de l'UE depuis les PPM de biens relatifs au chapitre SH 71 (en milliers d'euros, %)

	Importations UE HS 71	
	Valeur	%
Algérie	12.685.73	0.9
Égypte	12.772.19	0.9
Israël	1.308.588.71	88.2
Jordanie	40.436.43	2.7
Liban	67.243.06	4.5
Maroc	17.311.75	1.2
Palestine	0.00	0.0
Syrie	2.682.25	0.2
Tunisie	21.527.20	1.5
Total PPM	1.483.247.32	100.0

Tableau 8 : Importations de l'UE depuis les PPM de biens relatifs au chapitre SH 30 (en milliers d'euros, %)

	Importations UE HS 30	
	Valeur	%
Algérie	774.79	0.1
Égypte	24.553.83	2.0
Israël	1.181.302.54	94.7
Jordanie	4.478.97	0.4
Liban	783.32	0.1
Maroc	6.285.48	0.5
Palestine	25.644.60	2.1
Syrie	1.781.33	0.1
Tunisie	1.878.32	0.2
Total PPM	1.247.483.18	100.0

Tableau 9 : Importations de l'UE depuis les PPM de biens relatifs au chapitre SH 07 (en milliers d'euros, %)

	Importations UE HS 07	
	Valeur	%
Algérie	2.238.97	0.2
Égypte	238.337.66	19.9
Israël	304.737.80	25.5
Jordanie	14.542.66	1.2
Liban	973.42	0.1
Maroc	593.411.33	49.6
Palestine	1.105.90	0.1
Syrie	4.360.29	0.4
Tunisie	37.119.28	3.1
Total PPM	1.196.827.31	100.0

Tableau 10 : Exportations de l'UE vers les PPM de biens relatifs au chapitre SH 84 (en milliers d'euros, %)

	Exportations UE HS 84	
	Valeur	%
Algérie	3.320.267.66	23.8
Égypte	3.461.551.25	24.8
Israël	2.117.248.66	15.2
Jordanie	546.179.18	3.9
Liban	573.919.35	4.1
Maroc	2.018.965.31	14.5
Palestine	12.840.99	0.1
Syrie	608.468.90	4.4
Tunisie	1.286.915.29	9.2
Total PPM	13.946.356.59	100.0

Tableau 11 : Exportations de l'UE vers les PPM de biens relatifs au chapitre SH 85 (en milliers d'euros, %)

	Exportations UE HS 85	
	Valeur	%
Algérie	1.070.627.35	13.7
Égypte	1.225.546.07	15.7
Israël	1.445.240.23	18.5
Jordanie	185.344.74	2.4
Liban	255.554.07	3.3
Maroc	1.454.894.10	18.6
Palestine	2.831.69	0.0
Syrie	373.710.14	4.8
Tunisie	1.810.407.97	23.1
Total PPM	7.824.156.36	100.0

Tableau 12 : Exportations de l'UE vers les PPM de biens relatifs au chapitre SH 87 (en milliers d'euros, %)

	Exportations UE SH 87	
	Valeur	%
Algérie	1.730.905.45	24.5
Égypte	880.760.54	12.4
Israël	1.720.186.93	24.3
Jordanie	229.649.37	3.2
Liban	332.032.67	4.7
Maroc	1.143.276.97	16.2
Palestine	22.491.77	0.3
Syrie	224.473.05	3.2
Tunisie	791.500.96	11.2
Total PPM	7.075.277.71	100.0

Tableau 13 : Exportations de l'UE vers les PPM de biens relatifs au chapitre SH 27 (en milliers d'euros, %)

	Exportations UE HS 27	
	Valeur	%
Algérie	646.998.87	10.3
Égypte	853.386.30	13.6
Israël	463.967.31	7.4
Jordanie	78.155.30	1.2
Liban	1.030.374.18	16.4
Maroc	1.349.629.00	21.5
Palestine	101.72	0.0
Syrie	751.577.50	12.0
Tunisie	1.106.769.57	17.6
Total PPM	6.280.959.75	100.0

Tableau 14 : Exportations de l'UE vers les PPM de biens relatifs au chapitre SH 30 (en milliers d'euros, %)

	Exportations UE SH 30	
	Valeur	%
Algérie	932.561.33	27.3
Égypte	552.778.89	16.2
Israël	700.860.87	20.5
Jordanie	254.523.21	7.4
Liban	329.240.29	9.6
Maroc	266.290.59	7.8
Palestine	7.239.27	0.2
Syrie	117.913.24	3.4
Tunisie	257.149.01	7.5
Total PPM	3.418.556.70	100.0

Tableau 15 : Exportations de l'UE vers les PPM de biens relatifs au chapitre SH 72 (en milliers d'euros, %)

	Exportations UE SH 72	
	Valeur	%
Algérie	1.240.705.31	37.1
Égypte	861.353.50	25.8
Israël	243.107.44	7.3
Jordanie	11.621.26	0.3
Liban	82.232.99	2.5
Maroc	495.361.56	14.8
Palestine	20.20	0.0
Syrie	143.976.51	4.3
Tunisie	261.862.10	7.8
Total PPM	3.340.240.87	100.0

Tableau 16 : Exportations de l'UE vers les PPM de biens relatifs au chapitre SH 39 (en milliers d'euros, %)

	Exportations UE SH 39	
	Valeur	%
Algérie	432.438.70	14.6
Égypte	502.964.58	17.0
Israël	643.422.28	21.7
Jordanie	79.531.59	2.7
Liban	118.057.36	4.0
Maroc	564.184.40	19.1
Palestine	5.589.43	0.2
Syrie	103.203.88	3.5
Tunisie	510.904.73	17.3
Total PPM	2.960.296.95	100.0

Tableau 17 : Exportations de l'UE vers les PPM de biens relatifs au chapitre SH 71 (en milliers d'euros, %)

	Exportations UE HS 71	
	Valeur	%
Algérie	18.921.76	0.9
Égypte	42.844.26	2.0
Israël	1.772.142.12	81.4
Jordanie	100.234.10	4.6
Liban	107.130.90	4.9
Maroc	55.627.16	2.6
Palestine	4.17	0.0
Syrie	2.361.64	0.1
Tunisie	77.049.87	3.5
Total PPM	2.176.315.98	100.0

Tableau 18 : Principales catégories de produits importés et exportés par l'UE depuis/vers les PPM, année 2010 (en millions d'euros, %)

	Importations de l'UE depuis les PPM			Exportations UE vers les PPM		
	Chapitre SH	Valeur	%	Chapitre SH	Valeur	%
DZ	27	20.174,2	96,5	84	3.318,9	21,4
	28	238,1	1,1	87	1.737,8	11,2
	25	57,5	0,3	72	1.224,9	7,9
EG	27	3.452,5	47,9	84	3.450,9	23,3
	31	524,4	7,3	85	1.225,5	8,3
	76	257,1	3,6	87	881,3	6,0
IL	71	1.305,3	11,8	84	2.117,9	14,7
	30	1.181,3	10,7	71	1.772,1	12,3
	85	1.129,1	10,2	87	1.720,2	11,9
JO	71	40,7	23,1	84	476,8	18,3
	84	30,8	17,5	87	250,2	9,6
	28	23,4	13,3	85	231,4	8,9
LB	71	67,2	20,4	27	837,2	17,7
	74	20,7	6,3	84	571,6	12,1
	48	17,9	5,4	30	329,2	7,0
MA	62	1.471,6	19,0	84	2.022,7	14,8
	85	1.269,7	16,4	85	1.451,2	10,6
	61	619,7	8,0	27	1.217,9	8,9
PS	30	25,6	74,2	87	22,5	28,2
	27	2,4	7,0	84	12,8	16,1
	15	1,6	4,5	90	8,4	10,6
SY	27	3.191,0	88,8	27	751,6	20,3
	25	97,7	2,7	84	608,5	16,4
	52	49,7	1,4	85	373,7	10,1
TN	85	2.441,5	25,6	85	1.807,6	16,3
	62	1.638,4	17,2	84	1.285,9	11,6
	27	1.493,2	15,7	27	1.080,3	9,7

Tableau 19 : Part des importations et exportations de l'UE depuis/vers les PPM par principaux chapitres SH au cours des programmes MEDSTAT (%)

	Importations de l'UE depuis les PPM						Exportations de l'UE vers les PPM					
	MEDSTATI		MEDSTATII		MEDSTATIII		MEDSTATI		MEDSTATII		MEDSTATIII	
	SH Chapitre	Part	SH Chapitre	Part	SH Chapitre	Part	SH Chapitre	Part	SH Chapitre	Part	SH Chapitre	Part
DZ	27	72,8	27	73,3	27	96,5	84	21,2	84	22,2	84	21,4
	28	0,6	88	2,0	28	1,1	87	11,9	87	14,7	87	11,2
	88	0,4	28	0,8	25	0,3	30	6,8	85	9,8	72	7,9
EG	27	45,5	27	40,0	27	47,9	84	24,8	84	24,0	84	23,3
	61	6,4	72	6,2	31	7,3	85	15,5	85	9,2	85	8,3
	52	6,3	25	5,3	76	3,6	87	4,2	88	5,7	87	6,0
IL	71	20,3	71	18,2	71	11,8	71	25,9	71	21,0	84	14,7
	85	17,9	85	10,4	30	10,7	84	14,5	84	15,9	71	12,3
	84	10,5	84	9,2	85	10,2	85	11,0	85	9,2	87	11,9
JO	88	25,8	88	38,2	71	23,1	84	16,9	84	17,7	84	18,3
	90	15,2	84	10,6	84	17,5	87	13,4	85	17,5	87	9,6
	31	9,4	31	10,1	28	13,3	85	9,5	87	9,5	85	8,9
LB	89	17,3	88	14,3	71	20,4	27	13,3	27	14,6	27	17,7
	71	12,9	71	8,4	74	6,3	84	9,0	84	10,1	84	12,1
	76	8,7	89	7,4	48	5,4	87	9,0	85	8,7	30	7,0
MA	62	28,3	62	24,1	62	19,0	85	18,5	84	14,2	84	14,8
	61	11,3	85	14,4	85	16,4	84	12,9	85	12,8	85	10,6
	85	9,4	61	9,0	61	8,0	87	5,4	27	10,2	27	8,9
PS	06	76,5	06	25,2	30	74,2	87	41,3	87	27,2	87	28,2
	25	5,3	56	14,9	27	7,0	84	28,4	84	20,0	84	16,1
	02	4,2	07	10,1	15	4,5	85	5,8	85	8,8	90	10,6
SY	27	87,2	27	87,3	27	88,8	84	20,7	84	18,7	27	20,3
	52	4,9	52	2,1	25	2,7	85	12,5	27	15,7	84	16,4
	61	1,9	15	2,0	52	1,4	27	5,9	85	9,6	85	10,1
TN	62	35,6	62	20,6	85	25,6	84	13,1	85	14,3	85	16,3
	85	13,3	85	19,5	62	17,2	85	10,5	84	12,3	84	11,6
	61	11,1	27	16,7	27	15,7	87	8,1	27	8,8	27	9,7

Tableau 20 : Asymétries commerciales en direction du nord et du sud identifiées lors des programmes MEDSTAT (en millions d'euros, %).

	ASYMÉTRIES EN DIRECTION DU NORD						ASYMÉTRIES EN DIRECTION DU SUD					
	MEDSTATI		MEDSTATII		MEDSTATIII		MEDSTATI		MEDSTATIII		MEDSTATIII	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
DZ	1499,4	10,0	1319,1	9,5	-212,2	-1,0	-424,8	-7,0	-1389,4	-14,7	15,8	0,1
EG	1398,0	68,6	1974,5	89,0	1177,8	19,5	-2714,4	-34,5	-4338,2	-58,6	-1897,4	-12,8
IL	678,5	7,3	-320,7	-2,8	-495,1	-4,3	895,0	5,6	-641,5	-4,5	987,2	6,8
JO	81,0	82,2	251,0	202,2	54,4	44,9	-108,0	-6,7	-287,2	-12,4	-412,4	-15,8
LB	91,5	59,4	93,7	63,9	-249,0	-43,0	115,2	4,0	-202,8	-6,3	135,1	2,9
MA	3,4	0,1	-190,1	-2,6	-270,8	-3,4	-505,8	-6,5	-505,9	-4,9	-505,9	-3,7
PS	n.a.	n.a.	137,0	297,8	27,3	366,6	n.a.	n.a.	0,7	5,2	197,5	247,6
SY	n.a.	n.a.	38,1	-1,1	132,5	3,8	n.a.	n.a.	-1203,9	-41,5	-360,2	-9,7
TN	434,5	8,6	192,2	2,2	463,9	5,1	-748,6	-10,3	-451,5	-4,7	-845,7	-7,6

Tableau 21 : Principales asymétries commerciales en direction du nord et du sud par chapitre SH identifiées lors des programmes MEDSTAT

	MEDSTATI		MEDSTATII				MEDSTATIII			
	En direction du Nord	En direction du Sud	En direction du Nord		En direction du Sud		En direction du Nord		En direction du Sud	
	HS	HS	HS	Valeur (Millions euros)	HS	Valeur (Millions euros)	HS	Valeur (Millions euros)	HS	Valeur (Millions euros)
UE-OZ	27	87	27	-2.469,8	87	-622,4	27	-603,3	87	-540,1
	88	88	88	307,5	88	-342,9	28	65,4	73	372,7
	28	10	28	37,4	84	-254,8	25	39,0	72	116,7
	72	44	84	32,7	04	126,7	84	18,3	10	111,1
	31	84	74	16,3	90	-69,3	29	13,4	85	99,8
UE-EG	27	84	27	571,6	84	1.109,4	27	1.303,3	84	-1.267,9
	69	85	61	180,9	88	422,9	31	-126,8	27	1.035,9
	61	88	88	140,6	85	409,4	38	-126,5	73	591,3
	84	87	72	125,4	89	364,2	39	-80,8	88	-278,8
	76	90	84	97,9	87	189,3	85	72,8	74	-262,5

	MEDSTATI		MEDSTATII				MEDSTATIII			
	En direction du Nord	En direction du Sud	En direction du Nord		En direction du Sud		En direction du Nord		En direction du Sud	
	HS	HS	HS	Valeur (Millions euros)	HS	Valeur (Millions euros)	HS	Valeur (Millions euros)	HS	Valeur (Millions euros)
EU-IL	84	85	38	-722,1	84	-514,1	38	-980,3	71	445,0
	30	71	71	-700,1	85	-241,9	27	955,7	27	-239,7
	27	84	27	630,0	71	165,3	71	-811,6	85	224,0
	85	27	85	-303,2	90	-86,0	85	-153,8	87	-189,2
	39	29	39	-124,2	33	-82,3	99	113,4	72	128,0
EU-JO	88	87	88	140,6	84	145,6	84	23,9	84	-157,5
	90	99	84	36,6	87	65,6	28	11,3	88	-137,3
	84	88	40	15,9	99	55,4	40	8,6	87	72,9
	31	84	25	11,4	90	46,9	99	7,5	99	69,5
EU-LB	85	90	90	10,8	85	34,9	07	-6,4	27	66,4
	89	87	88	34,1	88	-119,8	87	-248,3	87	361,5
	71	84	89	17,8	27	101,6	84	-16,0	27	236,6
	28	71	05	14,6	85	-97,3	05	14,9	84	-160,6
	31	62	85	5,9	84	-87,4	88	12,8	88	-79,5
EU-MA	75	90	71	5,5	87	70,9	90	3,1	30	64,0
	85	62	85	-427,2	84	-147,0	85	-232,1	27	315,1
	88	88	07	152,7	62	-114,4	07	177,8	85	-189,7
	62	84	62	-122,6	87	-81,9	16	110,6	84	-164,4
	03	85	08	84,4	27	-70,8	62	-102,7	73	97,5
EU-SY	07	54	28	-74,6	99	-51,5	28	-80,2	88	-82,5
	27	17	61	-70,6	84	-354,8	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	52	38	27	64,3	27	193,7	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	41	48	15	-25,8	85	-184,4	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	61	04	25	23,0	17	-150,0	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
EU-TN	62	87	41	-11,0	87	-106,5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	27	60	61	126,8	85	-236,8	89	102,5	85	-466,4
	61	88	85	121,4	60	-182,2	64	89,7	27	-160,5
	62	85	62	-104,0	62	112,3	61	67,1	60	-153,1
	85	87	27	-90,6	27	-125,9	27	59,5	84	107,8
88	84	94	62,6	52	76,4	94	44,6	87	99,3	

Tableau 22 : Commerce entre pays EJPAI, année 2006 (en milliers USD).

			MEDSTAT II (données année 2006)				
			MONDE	EG	IL	JO	PS
EG	Imp	Valeur	20.667.242		7.801	85.467	69
		Part	100%		0,04%	0,41%	0,00%
	Exp	Valeur	13.756.318		19.886	249.882	82.888
		Part	100%		0,14%	1,82%	0,60%
IL	Imp	Valeur	48.092.446	77.109		38.312	258.000
		Part	100%	0,16%		0,08%	0,54%
	Exp	Valeur	48.782.913	126.308		136.653	1.991.000
		Part	100%	0,26%		0,28%	4,08%
JO	Imp	Valeur	11.446.910	482.327	139.425		23.358
		Part	100%	4,21%	1,22%		0,20%
	Exp	Valeur	5.166.645	56.915	132.245		37.535
		Part	100%	1,100.41	2,56%		0,73%
PS	Imp	Valeur	2.758.726	31.406	2.002.150	33.017	
		Part	100%	1,14%	72,58%	1,20%	
	Exp	Valeur	366.709	642	326.568	22.973	
		Part	1000.0%	0,18%	89,05%	6,26	

Tableau 23 : Commerce entre pays EJPAI, année 2009 (en milliers USD).

			MEDSTAT III (données année 2009)				
			MONDE	EG	IL	JO	PS
EG	Imp	Valeur	44.912.463		59.420	72.870	1.362
		Part	100%		0,13%	0,16%	0,00%
	Exp	Valeur	24.182.270		62034	930.911	87.742
		Part	100%		0,26%	3,85%	0,36%
IL	Imp	Valeur	47.730.998	270.827		69.868	368.274
		Part	100%	0,57%		0,15%	0,77%
	Exp	Valeur	50.115.933	134.532		231.120	2.181.319
		Part	100%	0,27%		0,46%	4,35%
JO	Imp	Valeur	14.075.297	859.011	130.884		32.015
		Part	100%	6,10%	0,93%		0,23%
	Exp	Valeur	6.365.744	115.073	117.195		49.895
		Part	100%	1,81%	1,84%		0,78%
PS	Imp	Valeur	3.600.785	35.232	2.651.129	48.122	
		Part	100%	0,98%	73,63%	1,34%	
	Exp	Valeur	518.355	2.891	453.494	28.855	
		Part	100%	0,56%	87,49%	5,57	

Tableau 24 : Flux commerciaux bilatéraux entre pays EJPAI, année 2011 (en milliers USD).

DÉCLARANT	ÉGYPTE		JORDANIE		PALESTINE		ISRAËL		
	Partenaire	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
ÉGYPTE		7		757.372	125.586	34.032	998	178.475	236.456
JORDANIE	139.354	864.370				89.979	38.927	172.980	209.958
PALESTINE	418	80.322	38.251	82.424					
ISRAËL	84.272	56.412	96.042	113.318	2.938.380	617.782			

Tableau 25 : Commerce total et asymétries UE-Algérie pour l'année 2010 (en milliers d'euros).

Divergence miroir (2010)								
	En direction du Nord				En direction du sud			
	Exp. DZ vers UE27	Imp. UE27 depuis DZ	Miroir en direction du Nord Divergence		Exp. UE27 vers DZ	Imp. DZ depuis UE27	Miroir en direction du Sud Divergence	
			Valeur	%			Valeur	%
TOTAL Valeur (1000 Euro)	21.127.986,72	20.915.745,51	-212.241,21	-1,00	15.530.639,04	15.546.455	15.816,42	0,10

Tableau 26 : Commerce total et asymétries UE-Égypte pour l'année 2010 (en milliers d'euros).

Divergence miroir (2010)								
	En direction du Nord				En direction du Sud			
	Exp EG vers EU27	Imp UE27 depuis EG	Miroir en direction du Nord Divergence		Exp UE27 vers EG	Imp EG depuis EU27	Miroir en direction du Sud Divergence	
			Valeur	%			Valeur	%
TOTAL Valeur (1000 Euro)	6.026.889,94	7.204.642,20	1.177.752,26	19,54	14.802.782,87	12.905.382,62	-1.897.400,05	-12,82

Tableau 27 : Commerce total et asymétries UE-Israël pour l'année 2010 (en milliers d'euros).

Divergence miroir (2010)								
	En direction du Nord				En direction du Sud			
	Exp IL vers UE 27	Imp UE27 depuis IL	Miroir en direction du Nord Divergence		Exp EU27 vers IL	Imp IL depuis EU27	Miroir en direction du Sud Divergence	
			Valeur	%			Valeur	%
TOTAL Valeur (1000 Euro)	11.582.520 ,93	11.087.457 ,51	-495.063,42	-4,27	14.405.068 ,68	15.392.241,83	987.173,15	6,85

Tableau 28 : Commerce total et asymétries UE-Jordanie pour l'année 2009 (en milliers d'euros).

Divergence miroir (2010)									
	En direction du Nord					En direction du sud			
	JO exp vers EU27	dont les réexp. JO vers UE27	Imp EU27 depuis JO	Miroir en direction du Nord Divergence		Exp EU27 vers JO	Imp JO depuis UE27	Miroir en direction du Sud Divergence	
				Valeur	%			Valeur	%
TOTAL Valeur (1000 Euro)	121.339,26	13.269,29	175.775,97	54.435,97	44,86	2.603.016,55	2.190.605,82	-412.410,73	-15,84

Tableau 29 : Commerce total et asymétries UE-Liban pour l'année 2010 (en milliers d'euros).

Divergence miroir (2010)								
	En direction du Nord				En direction du sud			
	Exp LB vers EU27	Imp EU27 depuis LB	Miroir en direction du Nord Divergence		Exp EU27 vers LB	LB Imp depuis UE27	Miroir en direction du Sud Divergence	
			Valeur	%			Valeur	%
TOTAL Valeur (1000 Euro)	579.259,26	330.231,10	-249.028,16	-42,99	4.717.773,88	12.905.382,62	135.143,82	2,86

Tableau 30 : Commerce total et asymétries UE-Maroc pour l'année 2010 (en milliers d'euros)

Divergence miroir (2010)								
	En direction du Nord				En direction du Sud			
	Exp MA vers EU27	Imp EU27 depuis MA	Miroir en direction du Nord Divergence		Exp EU27 vers MA	Imp MA depuis UE27	Miroir en direction du Sud Divergence	
			Valeur	%			Valeur	%
TOTAL Valeur (1000 Euro)	8.005.594,03	7.734.751,55	-270.842,48	-3,38	13.639.925,18	13.134.053,71	-505.871,47	-3,71

Tableau 31 : Commerce total et asymétries UE-Tunisie pour l'année 2010 (en milliers d'euros).

Divergence miroir (2010)								
	En direction du Nord				En direction du Sud			
	Exp TN vers EU27	EU27 Imp depuis TN	Miroir en direction du Nord Divergence		Exp EU27 vers TN	Imp TN depuis UE27	Miroir en direction du Sud Divergence	
			Valeur	%			Valeur	%
TOTAL Valeur (1000 Euro)	9.070.242,14	9.534.188,76	463.946,62	5,12	11.097.312,98	10.251.568,98	-845.744,0	-7,62

Tableau 32 : Commerce total et asymétries Égypte-Israël pour l'année 2009 (en milliers USD).

Divergence miroir (2009)								
	En direction de l'Est				En direction de l'Ouest			
	Exp EG vers IL	Imp IL depuis EG	Miroir en direction de l'Est Divergence		Exp IL vers EG	Imp EG depuis IL	Miroir en direction de l'Ouest Divergence	
			Valeur	%			Valeur	%
TOTAL Valeur (1000 Euro)	62.034	270.827	208.793	336,58	134.532	59.420	-75.112	-55,83

Tableau 33 : Commerce total et asymétries Égypte-Jordanie pour l'année 2009 (en milliers USD).

Divergence miroir (2010)									
	En direction de l'Est				En direction de l'Ouest				
	Exp EG vers JO	Imp JO depuis EG	Miroir en direction de l'est Divergence		JO exp vers EG	dont les réexp	Imp EG depuis JO	Miroir en direction de l'ouest Divergence	
			Valeur	%				Valeur	%
TOTAL Valeur (1000 Euro)	930.911	859.011	-71.900	-7,72	115.073	26.801	72.870	-42.203	-36,67

Tableau 34 : Commerce total et asymétries Israël-Jordanie pour l'année 2009 (en milliers USD).

Divergence miroir (2010)									
	En direction de l'Est				En direction de l'Ouest				
	Exp IL to JO	Imp JO depuis IL	Miroir en direction de l'est Divergence		Exp JO vers IL	dont les réexp	Imp IL depuis JO	Miroir en direction de l'ouest Divergence	
			Valeur	%				Valeur	%
TOTAL Valeur (1000 Euro)	231.120	130.884	-100.236	-43,37	117.195	16.559	69.868	-47.327	-40,38

Tableau 35 : Commerce total et asymétries Égypte-Palestine pour l'année 2009 (en milliers USD).

Divergence miroir (2010)								
	En direction de l'est				En direction de l'Ouest			
	Exp EG vers PS	Imp PS depuis EG	Miroir en direction de l'est Divergence		Exp PS vers EG	Imp EG depuis PS	Miroir en direction de l'ouest Divergence	
			Valeur	%			Valeur	%
TOTAL Valeur (1000 Euro)	87.742	35.323	-52.419	-59,74	2.891	1.362	-1.529	-52,89

Tableau 36 : Commerce total et asymétries Palestine-Jordanie pour l'année 2009 (1 000 USD).

Analyse miroir (2009)								
	En direction de l'Est				En direction de l'Ouest			
	Exp. PS vers JO	Imp. JO depuis PS	Miroir en direction de l'Est		Exp. JO vers PS	Imp. PS depuis JO	Miroir en direction de l'Ouest	
			Valeur	%			Valeur	%
TOTAL Valeur (1000 Euro)	28.855	32.015	3.160	10,95	11.121	48.122	-1.773	-3,55

Tableau 37 : Commerce total et asymétries Israël-Palestine pour l'année 2009 (1 000 USD)..

Divergence miroir (2010)								
	En direction de l'Est				En direction de l'Ouest			
	Exp IL vers PS	PS Imp depuis IL	Miroir En direction de l'est		PS exp vers IL	IL Imp depuis PS	Miroir En direction de l'Ouest	
			Valeur	%			Valeur	%
TOTAL Valeur (1000 Euro)	2.181.319	2.626.483	445.164	20,41	453.488	368.274	-85.214	-18,79

Tableau 38 : Exercices miroir UE-PPM au cours de MEDSTAT III, selon la date de l'étude.

	JO	EG	DZ	MA	TN	LB	IL	EJPAI
Date de l'étude	Avril 2011	Juillet 2011	Septembre 2011	Septembre 2011	Janvier 2012	Fevrier 2012	Mai 2012	Mai 2011 Mai 2013
Devise utilisée pour l'analyse	EURO	EURO	EURO	EURO	EURO	EURO	EURO	USD
Période couverte	2005-2009	2006-2010	2006-2010	2006-2010	2006-2010	2006-2010	2006-2010	2009
Analyse détaillée	2009	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2009

Adetef – Medstat III
Paris, November 2013
ISBN 978-2-37009-004-1



Adetef - Medstat III

120, rue de Bercy, 75572 Paris – France

Tel: +33 (0)1 53 18 36 64 / 37 07 / 37 85

Fax: +33 (0)1 53 18 38 59

info@medstat3.eu



Ce projet est mis en œuvre par Adetef, en partenariat avec DoS (Jordanie), HCP-DS (Maroc), INE (Espagne), INE (Portugal), INSEE (France), ISTAT (Italie), KSH (Hongrie), ONS (Royaume-Uni), Statistics Lithuania, ICON-INSTITUT Public Sector (Allemagne), InWEnt (Allemagne) et SOGETI Luxembourg SA.